

**Monte  
Paschi  
Banque**

**Notre histoire,  
votre banque**

# Rapport Annuel

---

**2016**



**MONTE  
PASCHI  
BANQUE**

Maison mère fondée à Sienne en 1472  
GRUPPOMONTEPASCHI



# Sommaire

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Message du Président</b>   | <b>5</b>  |
| <b>La Gouvernance</b>   | <b>9</b>  |
| <b>Direction générale et Siège social</b>   | <b>9</b>  |
| <b>Administration et Direction générale</b>   | <b>9</b>  |
| <b>Organigramme (Janvier 2017)</b>  | <b>11</b> |
| <b>Réseau Commercial (<i>mars 2017</i>)</b>   | <b>13</b> |
| <b>Chiffres clés 2016</b>   | <b>15</b> |
| <b>Résultats 2016</b>   | <b>17</b> |
| <b>Rapport de Gestion</b>   | <b>19</b> |
| <b>1 Environnement économique et financier</b>  | <b>20</b> |
| 1.1 <i>L'évolution des taux et des marchés</i>  | 20        |
| 1.2 <i>Devise et Pétrole</i>  | 20        |
| 1.3 <i>Les bilans des Bourses en 2016</i>   | 21        |
| 1.4 <i>Activités financières et de gestion</i>  | 21        |
| <b>2 Changement et évènements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2016</b> | <b>23</b> |
| 2.1 <i>Evènements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice</i>                        | 24        |
| <b>3 Présentation des risques</b>   | <b>25</b> |
| 3.1 <i>Risque de crédit</i>   | 26        |
| 3.2 <i>Risque de marché</i>   | 28        |
| 3.3 <i>Risques opérationnels</i>  | 29        |
| 3.4 <i>Risque de concentration</i>  | 29        |
| 3.5 <i>Risque de taux d'intérêt</i>   | 29        |
| 3.6 <i>Risque d'intermédiation</i>  | 30        |
| 3.7 <i>Risque de règlement</i>  | 30        |
| 3.8 <i>Risque de liquidité</i>  | 30        |
| 3.9 <i>Risque de change</i>   | 31        |
| 3.10 <i>Capital Réglementaire</i>   | 31        |

|          |  |            |
|----------|--|------------|
| <b>4</b> | <b>L'activité et les résultats 2016</b>  | <b>32</b>  |
| 4.1      | <i>Le Bilan consolidé</i>  | 33         |
| 4.2      | <i>Le Compte de Résultat consolidé</i>   | 37         |
| <b>5</b> | <b>Le contrôle interne</b>   | <b>40</b>  |
| <b>6</b> | <b>La structure</b>  | <b>42</b>  |
| 6.1      | <i>Les Comptes Sociaux</i>   | 42         |
| 6.2      | <i>Les Actionnaires</i>  | 43         |
| 6.3      | <i>Les Administrateurs</i>   | 43         |
| 6.4      | <i>Les Mandataires Sociaux</i>   | 43         |
| <b>7</b> | <b>Information aux institutionnels</b>   | <b>44</b>  |
| 7.1      | <i>Informations dans le cadre de la réglementation Art L 441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce</i>   | 44         |
| 7.2      | <i>Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général</i> | 45         |
| 7.3      | <i>La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel</i>  | 45         |
| <b>8</b> | <b>Les perspectives 2017</b>   | <b>47</b>  |
|          | <b>BILAN CONSOLIDE 2016</b>  | <b>50</b>  |
|          | <b>SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION 2016 (CONSOLIDES)</b>  | <b>51</b>  |
|          | <b>ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES</b>  | <b>53</b>  |
|          | <b>INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITES AU 31.12.2016</b>   | <b>73</b>  |
|          | <b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES</b>   | <b>75</b>  |
|          | <b>BILAN SOCIAL 2016</b>   | <b>79</b>  |
|          | <b>SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION 2016 (SOCIAL)</b>  | <b>80</b>  |
|          | <b>ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX</b>   | <b>81</b>  |
|          | <b>RESULTATS FINANCIERS DE MONTE PASCHI BANQUE SA</b>  | <b>101</b> |
|          | <b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>  | <b>103</b> |
|          | <b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES</b>   | <b>107</b> |
|          | <b>ASSEMBLEE GENERALE DU 11 AVRIL 2017</b>   | <b>111</b> |

## Message du Président

---

*L'année 2016 a été marquée par des changements politiques notables à l'origine d'une forte volatilité sur les marchés et un niveau d'incertitude très important notamment en Europe avec, notamment, le vote favorable pour le Brexit au Royaume-Uni et la victoire du « non » au referendum constitutionnel de décembre pour ce qui concerne l'Italie.*

*Avec un Produit intérieur brut en progression de seulement 1,1% en 2016, la France est bien en dessous de la moyenne de la zone euro (1,7%) et loin derrière celle de l'Union européenne (1,9%).*

*Le marché bancaire traverse une période de fort bouleversement généré, d'une part, par un niveau de taux de marché très faible, voire négatif, et, de l'autre, par la naissance et la consolidation des Fintech, soit d'acteurs non bancaires à forte connotation technologique.*

*En 2016, la banque a réalisé une importante activité d'Asset Quality Review (AQR) qui s'est conclue à la fin de l'année. Le résultat de cette activité, conjointement à des évènements majeurs sur notre portefeuille crédits, ont impliqué la comptabilisation des provisions pour un montant significatif.*

*Notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena, nous a assuré son soutien pour garantir la bonne marche de notre activité en renouvelant son intérêt pour sa filiale française, ce dont nous la remercions.*

*Je tiens à souligner également les efforts importants et la persévérance de toutes nos équipes sous la direction du nouveau Directeur Général, dans ce contexte où notre banque évolue, toujours plus compétitif et encadré par des nouvelles normes qui contraignent le secteur bancaire à se transformer.*

*Durant cette année la banque a gardé comme axe principal de son modèle, la satisfaction client, en se concentrant sur ses qualités d'expertise et de proximité, tout en poursuivant sa transformation, notamment au travers de projets de digitalisation.*

*Je suis certain que notre Banque sera en mesure, avec une énergie renouvelée et une sérénité reconquise, d'atteindre les objectifs ambitieux qui sont les siens et à la hauteur de ses potentialités.*

Guido RAVOET  
Président



## *Poursuivre l'histoire de la plus ancienne banque du monde*

---

Banca Monte dei Paschi di Siena a été fondée en 1472 et est réputée pour être l'établissement bancaire le plus ancien au monde.

Banque traditionnellement soucieuse des besoins quotidiens des particuliers comme des entreprises, Monte dei Paschi di Siena, au cours de cinq siècles d'histoire, de culture et de tradition, a thésaurisé son passé pour faire face aux défis du futur. Elle a inventé notamment les premiers prêts hypothécaires en Italie.

Aujourd'hui, malgré les impératifs commerciaux de son métier, Banca Monte dei Paschi di Siena n'a pas oublié pour autant ce pourquoi elle a été créée. Perpétuer cette vocation première se traduit par exemple par la contribution régulière à la valorisation du patrimoine économique et culturel.

L'éthique de la responsabilité, l'attention prêtée aux changements et la propension à s'occuper de ses clients sont des valeurs bien ancrées au sein du Groupe Monte Paschi. Les compétences professionnelles et l'esprit d'équipe sont également valorisés au sein du groupe afin de poursuivre les objectifs de croissance et de développement local dans toutes les régions du monde où le Groupe Monte Paschi est présent.

Au niveau internationale le Groupe Monte Paschi est présente avec un Réseau Etranger, distribué géographiquement sur les principales places financières et économiques, et dans les pays émergents avec un important taux de développement et/ou avec rapports importants avec l'Italie, qui est actuellement composé de quatre succursales (Londres, New York, Hong Kong, Shanghai), des 10 bureaux de représentation et 2 filiales : Banca Monte Paschi Belgio S.A. et Monte Paschi Banque S.A (France).



# La Gouvernance

---

## Direction générale et Siège social

---

### **PARIS 75001**

11, boulevard de la Madeleine

Tél +33 (0) 1 40 07 89 00 Tél +33 (0)1 47 42 33 14

Site internet : [www.montepaschi-banque.fr](http://www.montepaschi-banque.fr)

## Administration et Direction générale

---

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Président**

Guido RAVOET

#### **Vice-Président**

Angelo BARBARULO

#### **Administrateurs**

Marc LEGARDEUR

Emmanuel RAME

Fabrizio Angelo SCHINTU

### **DIRECTION GENERALE**

#### **Directeur Général**

Daniele BASTIANELLI

#### **Secrétaire général**

Raffaella FERRARO

### **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

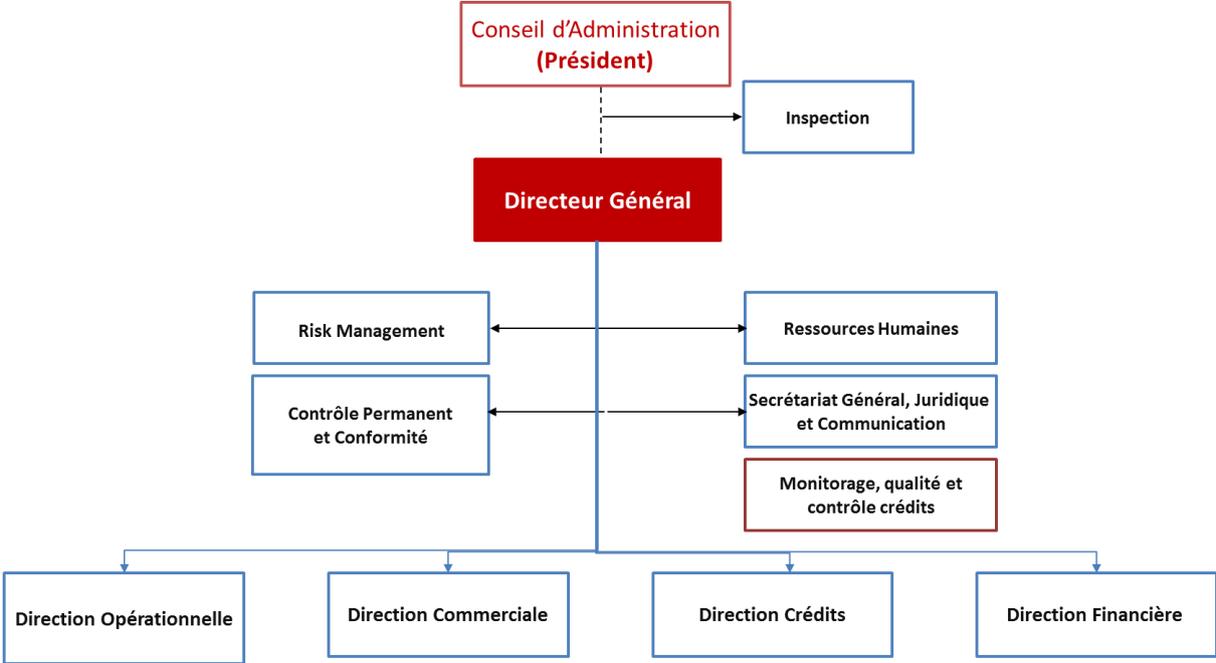
ERNST & YOUNG ET AUTRES

MBV et ASSOCIES



# Organigramme (Janvier 2017)

---





# Réseau Commercial (*mars 2017*)

---

## Agences

**AIX-EN-PROVENCE 13100**

22, cours Mirabeau  
Tél +33 (0) 4 42 93 48 80

**FREJUS 83600**

105, av. de Port Fréjus  
Imm. Le Paladien Bât D  
Tél +33 (0) 4 98 11 31 32

**LYON 69003**

55, avenue Maréchal de Saxe  
Tél +33 (0) 4 78 62 94 01

**MENTON 06500**

25, avenue de Verdun  
Tél +33 (0) 4 92 10 26 37

**NICE 06000**

13, rue Alphonse Karr  
Tél +33 (0) 4 93 16 53 00

**PARIS 75001**

13-15, boulevard de la Madeleine  
Tél +33 (0) 1 58 16 27 70

**PARIS 75007**

203, boulevard Saint-Germain  
Tél +33 (0) 1 53 63 49 90

**PARIS 75008**

1, avenue Percier  
Tél +33 (0) 1 58 36 40 80

**TOULOUSE 31000**

24, boulevard Lazare Carnot  
Tél +33 (0) 5 62 30 68 40

**ANTIBES 06600**

8, avenue Robert Soleau  
Tél +33 (0) 4 92 90 60 90

**CANNES 06400**

20, rue d'Antibes  
Tél +33 (0) 4 92 98 37 70

**GRENOBLE 38000**

15, boulevard Gambetta  
Tél +33 (0) 4 76 85 23 65

**MARSEILLE 13001**

28, rue Grignan  
Tél +33 (0) 4 91 04 41 00

**MONTPELLIER 34000**

31, boulevard Sarraill  
Tél +33 (0) 4 67 91 79 80

**NICE 06000**

2, place Masséna  
Tél +33 (0) 4 93 92 75 50

**PARIS 75001**

3, avenue de l'Opéra  
Tél +33 (0) 1 53 29 00 55

**PARIS 75007**

102, rue Saint Dominique  
Tél +33 (0) 1 40 07 88 00

**STRASBOURG 67000**

43, rue du 22 Novembre  
Tél +33 (0) 3 88 35 76 76

## Centres Spécialisés (*mars 2017*)

---

### Centres d'affaires PME

**CANNES 06400**

20, rue d'Antibes  
Tél +33 (0)4 92 98 37 70

**MARSEILLE 13001**

28, rue Grignan  
Tél +33 (0) 4 91 04 41 20

**STRASBOURG 67000**

43, rue du 22 Novembre  
Tél +33 (0) 3 88 35 76 90

**LYON 69003**

55, avenue Maréchal de Saxe  
Tél +33 (0) 4 78 62 12 00

**PARIS 75001**

11, boulevard de la Madeleine  
Tél +33 (0) 1 40 07 88 34

**TOULOUSE 31000**

24, boulevard Lazare Carnot  
Tél +33 (0) 5 62 30 68 42

### Antennes Private Banking

**PARIS 75001**

13-15, boulevard de la Madeleine  
Tél +33 (0) 1 58 16 27 70

**PARIS 75008**

1, avenue Percier  
Tél +33 (0) 1 58 36 40 80

**NICE 06000**

13, rue Alphonse Karr  
Tél +33 (0) 4 93 16 53 00

**PARIS 75007**

102, rue Saint Dominique  
Tél +33 (0) 1 40 07 88 00

**CANNES 06400**

20, rue d'Antibes  
Tél +33 (0) 4 92 98 37 70

### Département support opérationnel

**NICE (Sophia Antipolis) 06560**

2500, Route des Dolines – Valbonne  
Tél. +33 (0) 4 92 38 69 00

### Direction Représentation Fiscale

**NICE 06000**

13, rue Alphonse Karr  
Tél +33 (0) 4 93 16 53 03

**39 954**

**Clients**

11 127 Particuliers  
5 231 Entreprises  
1 717 Tiers Détenteurs de Fonds  
19 569 Syndicats de Copropriétés Séparées  
1 806 S.C.I  
504 Divers

**22**

**Agences et Centres**

18 Agences Retail  
1 Centre Private Banking composé de 5 antennes  
3 Centres d'affaires PME dont :

- 1 Centre Large Corporate
- 1 Agence Italie

**278**

**Collaborateurs**

147 Activités Centrales, Siège  
131 Réseau Commerciale

**2**

**Pôles d'activité**

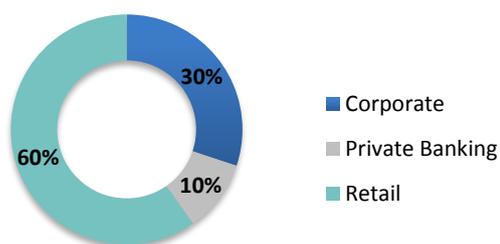
Paris - Siège  
Sophia Antipolis - Centre Administratif



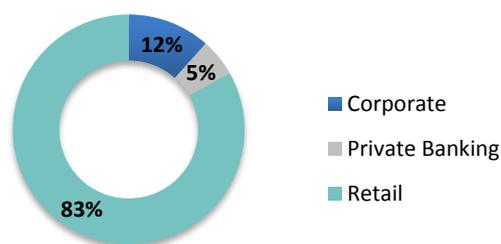
# Résultats 2016

| Données consolidées en M €    | 2 016 | 2015  | 2014  |
|-------------------------------|-------|-------|-------|
| <b>Total du bilan</b>         | 1 182 | 1 415 | 1 283 |
| <b>Crédits à la clientèle</b> | 933,5 | 1 006 | 995   |
| <b>Dépôts de la Clientèle</b> | 1 014 | 1228  | 1045  |
| <b>Stock Assurance</b>        | 262   | 258   | 258   |
| <b>Conservation Clientèle</b> | 184   | 195   | 214   |

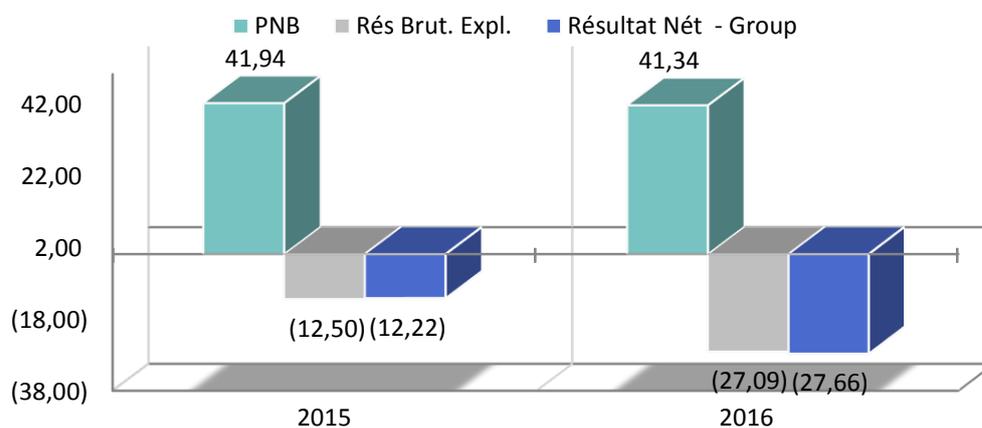
Crédit à la clientèle par filière 2016



Dépôts clientèle par filière 2016



| Données Consolidées en M €          | 2 016 | 2015  | 2014  |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|
| <b>Produit Net Bancaire</b>         | 41,3  | 41,9  | 43,4  |
| <b>Résultat Brut d'Exploitation</b> | -0,6  | -0,4  | 0,0   |
| <b>Résultat net</b>                 | -27,7 | -11,8 | -10,9 |



| en M €                                    | 2 016 | 2015 | 2014 | Evol. 16/15 |
|---|-------|------|------|-------------|
| <b>Capitaux propres avant répartition</b> | 65,3  | 79,2 | 91,4 | -17,6%      |
| <b>Ratio Solvabilité consolidé %</b>      | 7,49  | 8,32 | 9,26 | -10,0%      |



# Rapport de Gestion

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte du résultat de notre gestion pendant l'exercice 2016 et soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice de Monte Paschi Banque S. A.

Ernst & Young et MBV, Commissaires aux comptes, vous donneront par ailleurs lecture de leurs rapports.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Ce rapport de Gestion qui a pour but d'illustrer l'activité de notre établissement en 2016 est structurée de la façon suivante : dans le chapitre 1, nous allons décrire l'environnement économique et financier 2016 dans le cadre duquel Monte Paschi Banque exerce son activité. Dans le chapitre 2 seront listés les évènements importants concernant la vie de notre entreprise durant l'exercice écoulé. Le chapitre 3 sera dédié à une présentation sur les risques auxquels est exposée Monte Paschi Banque. Une analyse sur l'activité et les résultats 2016 sera présentée au chapitre 4 où sont commentés les postes les plus importants du Bilans et du Compte de résultat. Dans le chapitre 5 nous illustrerons le système de contrôle interne de la banque et dans le chapitre 6 notre structure. Le chapitre 7 sera dédié à l'Information aux institutionnels. Le chapitre 8 terminera la partie descriptive du rapport de gestion avec un aperçu sur les perspectives 2017 de Monte Paschi Banque.

La seconde partie du rapport, sera complètement dédiée aux annexes comptables, aux comptes consolidés et aux comptes sociaux. Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux, sont également à disposition à la fin de l'annexe.

# 1 Environnement économique et financier

---

L'année 2016 aura été marquée par des changements politiques notables à l'origine d'une forte volatilité sur les marchés : vote favorable pour le Brexit au Royaume-Uni, élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis ou encore, la démission de Matteo Renzi suite au résultat du « non » au referendum italien.

Après avoir connu un début d'année difficile avec des doutes sur l'économie chinoise, un ralentissement de croissance Outre Atlantique, une fragilisation du secteur bancaire en Europe et une baisse du pétrole, la fin d'année aura été plus faste. En effet, les marchés ont connu un revirement de tendance grâce à une accélération cyclique en Chine et aux Etats-Unis, favorisant un optimisme ambiant auprès des investisseurs. La Banque Centrale américaine, la Fed, a augmenté ses taux directeurs suite à l'amélioration des fondamentaux de l'économie américaine. Les investisseurs ont aussi bien accueilli la politique de relance budgétaire promise par le futur président Donald Trump. La Chine, de son côté, a publié des chiffres positifs sur son activité industrielle. Enfin, en Europe, la Banque Centrale Européenne, la BCE, a poursuivi sa politique expansionniste tout en commençant, en fin d'année, à ajuster son programme d'achats d'actifs.

## 1.1 L'évolution des taux et des marchés

Les marchés obligataires ont connu deux phases : lors des trois premiers trimestres, les rendements furent dans leur ensemble relativement bas à la faveur du statu quo adopté par la Fed et des politiques monétaires accommodantes de la BCE et la Bank of Japan, BoJ. A l'instar des marchés actions, la fin de l'année a marqué le début d'une accélération des rendements en raison d'une hausse de l'inflation impulsée par la hausse du prix du pétrole mais aussi l'élection de Donald Trump. Après s'être approché brièvement des territoires négatifs suite au « Brexit », le résultat des élections US a fait en effet rebondir les taux. Ainsi, le 10 ans américain a clôturé sur un niveau de 2,45% et a progressé de 17 points de base sur l'année. Le Bund allemand a quant à lui baissé de 0.65% à 0.21% en fin d'année. Le taux dix ans français a connu la même tendance et a fini l'année à 0.68%. Le taux 10 ans italien a par contre connu un élargissement de spread à cause des incertitudes politiques et est donc passé de 1.60% en début 2016 à 1.80% en fin d'année.

## 1.2 Devise et Pétrole

L'euro a accusé une troisième année consécutive de baisse face au dollar. La devise européenne s'est repliée en 2016 de 3,4% à 1,0545 dollar. Au premier semestre, l'euro a été pénalisé par le ton plus accommodant de la BCE. Face à la faiblesse persistante de l'inflation et de la croissance, M. Draghi a rassuré à plusieurs reprises les marchés en confirmant son intention de soutenir la devise aussi longtemps et de manière aussi appropriée que nécessaire. En fin d'année, l'euro a également été affecté par l'intérêt croissant des investisseurs pour le dollar. La Fed a, en effet, surpris les économistes en affichant son intention de relever trois fois ses taux en 2017 en raison de l'amélioration de l'économie du pays.

Sur le front des matières premières, et ce après deux années chaotiques, le pétrole a signé en 2016 la meilleure performance des classes d'actifs. Son cours a quasiment doublé par rapport à son plus bas de l'année atteignant un gain annuel de 46%. Le pétrole avait très mal débuté l'année avant de rebondir progressivement à partir de la mi-février dans le sillage de l'amélioration de l'économie

américaine et d'indicateurs témoignant d'une prochaine contraction de l'offre, notamment la mise à l'arrêt de plus en plus de puits de gaz de schiste aux Etats-Unis. La hausse s'est accélérée en novembre avec la signature d'un accord majeur de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour réduire leur production.

### 1.3 Les bilans des Bourses en 2016

La performance du principal indice français a été assez maigre puisque le CAC 40 n'a progressé que de 4,86%, soit près de deux fois moins qu'en 2015 : +8,53%. A l'instar des autres marchés européens, la Bourse parisienne a passé l'essentiel de son année à combler les pertes des six premières semaines de 2016. Il a en effet touché un plus bas annuel en février 2016 sous l'effet de la chute des cours du pétrole et des inquiétudes à propos d'un secteur bancaire italien engorgé de plusieurs centaines de millions d'euros de créances douteuses. La Bourse parisienne s'est ensuite redressée aidée par le net rebond des cours du pétrole et des cours des matières premières. Elle a cependant dû attendre les dernières semaines de l'année pour afficher une performance positive. Les investisseurs ont bien accueilli la politique de relance budgétaire promise par le futur président américain, Donald Trump.

Dans les autres pays européens, la Bourse de Londres, et ce malgré le Brexit, a enregistré la meilleure performance à 14,43%. Cette belle année s'est expliquée par la forte présence au sein de l'indice FTSE 100 des valeurs minières qui ont connu une renaissance en Bourse. L'Allemagne n'est pas en reste avec un Dax 30 qui a progressé de 6,87% grâce aux bons résultats de certaines valeurs cycliques, comme ThyssenKrupp et HeidelbergCement. Enfin, l'Italie a fait figure d'exception avec une chute de 10% de l'indice FTSE MIB, qui a été plombé par les difficultés de son secteur financier.

Outre Atlantique, Wall Street a pris sa revanche sur l'Europe après sa sous-performance de 2015. L'indice Dow Jones a achevé l'année sur un gain de près de 14% et le S&P 500 sur une progression de plus de 10%. Déjà en territoire positif avant l'élection présidentielle, la victoire de Donald Trump a donné un nouvel élan aux indices. Les investisseurs ont préféré se concentrer sur les aspects positifs de son programme électoral : investissements dans les infrastructures, baisse des impôts, dérégulations.

### 1.4 Activités financières et de gestion

L'année 2016 aura été marquée une nouvelle fois par une forte volatilité en raison des risques politiques et économiques associés à des incertitudes monétaires. En effet, au cours de l'année, les marchés ont été impactés par une activité économique hésitante en Chine et un ralentissement du cycle économique avec un point bas atteint au cours du premier trimestre.

Ensuite, les investisseurs se sont inquiétés du regain de volatilité constaté sur le pétrole et du vote du Royaume-Uni en faveur du Brexit. Ces incertitudes ont entraîné un arbitrage des actifs de l'Europe vers les Etats-Unis.

Malgré l'élection inattendue de Donald Trump et la victoire du « non » au référendum italien, les bourses ont finalement terminé sur un rallye de fin d'année. Au final, les performances ont été assez contrastées en fonction des zones géographiques. En effet, sur les marchés européens, l'indice CAC 40 a réalisé une performance positive de 4.8%. Outre-Atlantique, le marché boursier américain a terminé l'année sur une forte hausse de plus de 13.4% pour l'indice Dow Jones.

Par ailleurs, la collecte sur le marché de l'assurance vie reste bien orientée avec toutefois pour l'ensemble des acteurs, une baisse des rendements des fonds euros. Afin de compenser cette tendance, l'enjeu, est de pouvoir mettre en place une plus grande diversification des supports financiers disponible au sein des unités de compte afin de compenser cette baisse de rémunération du fonds euros.

Dans cet environnement, Monte Paschi Banque continue le développement de son offre produits avec de nouvelles solutions d'investissement et de nouveaux partenariats.

## 2 Changement et évènements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2016

---

En dépit d'une année mitigée pour l'économie française et dans un environnement bancaire de plus en plus concurrentiel, en 2016 Monte Paschi Banque a continué de faire preuve de dynamisme et d'innovation.

C'est dans ce contexte que se situe l'une des réalisations les plus importantes de l'année 2016 : le lancement du service de Gestion Conseillée, qui permet désormais à nos clients de bénéficier d'un conseil personnalisé, modulé en fonction de leur profil de risque / horizon d'investissement et délivré par une équipe dédiée.

Le service de Gestion Conseillée incarne notre ambition de devenir un acteur de référence auprès de la clientèle haut de gamme en France.

Néanmoins, il a également vocation à tirer parti du potentiel inexploité de la filière Retail, l'accompagnement de nos clients dans la diversification de leur patrimoine ainsi que dans la gestion active de leurs investissements figurant parmi les priorités de Monte Paschi Banque.

Au sujet de l'activité de Conservation, nous avons enrichi notre offre de SCPI (fiscales et de rendement) grâce à la signature de nouveaux partenariats.

Cette même démarche a été mise en œuvre aussi dans le domaine des produits structurés, commercialisés principalement par le biais de campagnes ad hoc.

Toujours dans l'esprit de faire évoluer constamment la gamme de solutions proposées aux clients :

- l'univers d'investissement des Unités de Comptes des contrats d'Assurance vie a été davantage élargi (par le biais du lancement de nouveaux partenariats) ;
- les produits structurés ont été intégrés dans l'offre Assurance Vie.

La mise en place de campagnes dans le cadre de la commercialisation d'OPCVM et de produits de défiscalisation (FIP) mérite aussi d'être mise en évidence.

Etablissement de taille humaine avec un réseau national constitué de 18 agences, 6 centres d'affaires et 5 antennes Private Banking, Monte Paschi Banque garde sa marque de fabrique issue de son histoire : une approche de proximité et sur mesure de ses clients.

C'est la raison pour laquelle, parallèlement aux efforts menés en termes d'enrichissement de l'offre de produits, en 2016 nous avons continué d'investir sur la qualité du service, cela par le biais du déploiement de nombreuses formations à destination de notre personnel.

Toujours en matière d'excellence, Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale sur le marché des administrateurs de biens et des syndics, avec un savoir-faire et une expertise qui se sont développés au fil des années.

Dans ce cadre, nous accompagnons cette clientèle dans le cadre de la nouvelle Loi Alur ainsi que dans la mise à disposition de solutions innovantes pour la gestion de leur flux, des paiements et des encaissements (Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques, Titre Interbancaire de Paiement SEPA, signature électronique etc.).

En ce qui concerne les aspects organisationnels, s'il est vrai qu'aucun changement significatif a affecté le réseau commercial, il faut signaler la création en 2016 du département Engagement, qui répond à l'exigence d'atteindre les objectifs suivants :

- harmoniser les engagements au niveau national ;
- fluidifier le processus de traitement des demandes ;
- limiter les risques opérationnels et juridiques ;
- tendre vers une polyvalence des collaborateurs ;
- gagner en compétitivité ;
- mettre à jour, au fil de l'eau, l'ensemble des actes de crédits, sûretés et garanties.

En date du 26 juillet 2016, il a été réalisé l'augmentation du capital social de la Banque d'un montant nominal de 15.000.000,48 € (le capital social de la Banque est passé donc de 69.632.276,28 € à 84.632.276,76 €).

En 2016 la banque a réalisé une importante activité d'*Asset Quality Review* (AQR) qui s'est conclue à la fin de l'année. Le résultat de cette activité, conjointement au *default* d'un dossier de crédit d'un montant significatif, ont impliqué la nécessité de comptabiliser des provisions ou dépréciations complémentaires pour un montant global de 27,9 M€. La perte enregistrée sur l'année 2016 est pour la quasi-totalité due aux évènements susmentionnés.

## 2.1 Evènements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice

En février 2017 l'Assemblée générale de la Banque a pris la décision de déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs de procéder à l'augmentation en une fois du capital social d'environ 40 M€. En effet, ce montant permettra de garantir le respect du ratio de solvabilité auquel la Banque est actuellement soumise, tout en disposant d'un capital conservation buffer adéquat afin de couvrir l'évolution future des Targets Total Capital Ratio.

Le Conseil est autorisé à faire usage de cette délégation après réception par la société de l'autorisation de la Banque Centrale Européenne permettant de qualifier les nouvelles actions à émettre comme des fonds propres CET1 ; cette augmentation de capital s'effectuera ainsi courant 2017, dès réception de l'autorisation de la BCE susvisée.

### 3 Présentation des risques

Les activités de Monte Paschi Banque l'exposent à l'ensemble des risques mentionnés et définis dans l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire. Les modalités de leur mesure et de leur surveillance font l'objet des développements présentés ci-après.

L'activité de Monte Paschi Banque est une activité de banque commerciale qui a pour objectif une croissance durable permettant de piloter la rentabilité à long terme, tout en maîtrisant les risques. Les principales activités, au sein de notre établissement, tant dans le domaine de la gestion commerciale que dans l'activité pour compte propre, concernent les opérations non complexes ou à risque maîtrisé. De ce fait, nous considérons, de manière générale, que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque, dans tous les domaines de son activité, est faible.

Dans notre démarche d'identification des risques majeurs, nous considérons qu'un risque majeur peut être assimilé à des incidents pouvant entraîner pour la banque une perte sur les fonds propres de plus de 3%. Un risque modéré est assimilé à un incident pouvant engendrer une perte de plus de 0,5% mais moins que 3% sur les fonds propres de notre banque. Enfin, nous considérons qu'un risque mineur peut être assimilé à des incidents pouvant avoir un impact de moins de 0,5% sur les fonds propres de la banque.

Le positionnement de Monte Paschi Banque au sein du groupe BMPS, sa taille ainsi que le profil des actifs ont conduit au choix de méthodologie d'évaluation de chaque risque comme suit :

| <b>Risques Pilier 1</b>        |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Typologie du risque</b>     | <b>Traitement actuel</b>  |
| Crédit                         | Approche standard conformément au « CRR » Règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III)  |
| Marché                         | Approche du risque initial  |
| Opérationnel                   | Approche de l'indicateur de base (BIA- Basic Indicator Approach).<br>Suivi des risques opérationnels par le Responsable des Risques Opérationnels et par le Comité des Risques Opérationnels  |
| <b>- Risques Pilier 2</b>      |   |
| <b>Typologie du risque</b>     | <b>Traitement actuel</b>  |
| Risque de concentration / Pays | Dispositif interne.<br>Suivi des risques par le Risk Manager et le Comité des Risques   |
| Risque de taux (ALM)           | Modèle interne basé sur l'approche du suivi des variations des taux (sensibilité) et leurs impacts sur la marge d'intérêts.<br>Analyse de stress tests suite au changement des taux de 100bp.<br>Suivi du risque par le Risk Manager et par le Comité ALM |
| Risque de liquidité            | Détermination de la capacité de liquidité conformément au règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III)<br>Suivi des limites dans le cadre des déclarations prudentielles  |
| Risque d'intermédiation        | Dispositif interne.   |
| Risque de règlement            | Dispositif interne.   |
| Risque de change               | Dispositif interne de open limite et de stop loss   |

### 3.1 Risque de crédit

Par risque de crédit ou encore risque de contrepartie, nous entendons le risque de perte pour la banque due soit à l'insolvabilité de l'emprunteur suite à un retard de paiement des échéances ou, dans le cas extrême au non remboursement du prêt soit, à la dégradation de la qualité de l'emprunteur (dégradation de la notation interne/externe du client).

L'activité de la banque commerciale de Monte Paschi Banque est par nature exposée au risque de crédit. En effet,  $\frac{3}{4}$  des actifs de la banque sont représentés par les crédits à la clientèle non interbancaire. Par conséquent, nous considérons qu'il s'agit d'un risque majeur pour la banque pouvant impacter négativement les fonds propres à plus de 3%.

Néanmoins nous considérons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque de crédit est faible. En effet les lignes directrices en matière de la politique d'octroi de crédit limitent l'exposition de la banque aux financements risqués.

En application du règlement n°575/2013 relatif aux exigences prudentielles (CRR-CRD IV), Monte Paschi Banque utilise l'approche standard pour le calcul d'allocation des fonds propres au titre du risque de crédit. Cette approche impose une évaluation d'allocation en fonction de la pondération de contrepartie (notations externes), du type de contrepartie (Etat, Banque, Corporate ou Retail) et en fonction des garanties éligibles mises en place.

Les notations externes utilisées par Monte Paschi Banque sont celles fournies par la Banque de France et l'agence de notation S&P pour le portefeuille de la clientèle entreprise ainsi celles de Fitch ou Moody's pour les créances interbancaires (notamment portefeuille d'investissement pour compte propre). Ces notations sont intégrées et sécurisées automatiquement dans notre système informatique via la Centrale des Risques pour les créances privées/entreprises et via le module Bâle pour les créances interbancaires.

#### **Evolution des engagements bilan clientèle**

Les engagements bilan clientèle s'inscrivent en baisse au 31/12/2016 (-5,1%) s'établissant à 1.015,2M€, dont 910,9M€ de créances saines (-7,7%).

Les encours douteux ressortent quant à eux en hausse (+25,6%) à 104,3M€, et représentent 10,3% des engagements totaux (ex 7,8% au 31/12/2015).

| en M€                                      | 31-déc.-14 | 31-déc.-15 | 31-déc.-16 | VAR 12-2016/<br>12-2015<br>en M€ | VAR 12-2016 /<br>12-2015<br>en % |
|--|------------|------------|------------|----------------------------------|----------------------------------|
| <b>Engagements Totaux Bruts</b>            | 1 049,9    | 1 069,4    | 1 015,2    | - 54,2                           | - 5,1%                           |
| dont engagements <i>sains</i>              | 973,9      | 986,3      | 910,9      | - 75,5                           | - 7,7%                           |
| dont engagements <i>Douteux Bruts</i>      | 76,0       | 83,1       | 104,3      | + 21,3                           | + 25,6%                          |
| inclus engagements Douteux Bafi (Past Due) | 9,4        | 5,2        | 13,8       | + 8,6                            | + 164,2%                         |
| <b>Provisions Douteux</b>                  | 42,7       | 51,0       | 72,1       | + 21,1                           | + 41,4%                          |
| <b>Engagements totaux Nets</b>             | 1 007,2    | 1 018,4    | 943,1      | - 75,3                           | - 7,4%                           |

## Les engagements douteux

Parallèlement, les engagements douteux nets sont stables au 31/12/2016, s'affichant à 32,2M€ (+0,4%).

Leur proportion sur encours bruts augmente légèrement, s'établissant à 3,2% contre 3,0% fin 2015.

Les encours douteux bafi ressortent en progression du fait principalement du déclasserment de prêts restructurés et dégradation d'un dossier d'un montant significatif.

La couverture par les provisions de l'ensemble des encours douteux augmente de 12,9 points à 69,1% fin 2016 (61,4% fin 2015).

| en M€   | 31-déc.-14   | 31-déc.-15   | 31-déc.-16   | VAR 12-2016/<br>12-2015<br>en M€ | VAR 12-2016 /<br>12-2015<br>en % |
|---|--------------|--------------|--------------|----------------------------------|----------------------------------|
| <b>Engagements Douteux Bruts</b>                                    | <b>76,0</b>  | <b>83,1</b>  | <b>104,3</b> | <b>+ 21,3</b>                    | <b>+ 25,6%</b>                   |
| dont engagements douteux  | 71,4         | 78,8         | 100,3        | + 21,5                           | + 27,2%                          |
| <i>inclus engagements douteux Bafi (Past-due)</i>                   | 9,4          | 5,2          | 13,8         | + 8,6                            | + 164,2%                         |
| dont engagements compromis  | 4,6          | 4,3          | 4,0          | - 0,2                            | - 4,9%                           |
| <b>Provisions</b>   | <b>42,7</b>  | <b>51,0</b>  | <b>72,1</b>  | <b>+ 21,1</b>                    | <b>+ 41,4%</b>                   |
| <b>Engagements Douteux Nets</b>                                     | <b>33,3</b>  | <b>32,1</b>  | <b>32,2</b>  | <b>+ 0,1</b>                     | <b>+ 0,4%</b>                    |
| <b>Taux de provisionnement des engagements douteux et compromis</b> | <b>56,2%</b> | <b>61,4%</b> | <b>69,1%</b> |                                  |                                  |
| <b>Taux Engagements bruts Douteux Engagements bruts</b>             | <b>7,2%</b>  | <b>7,8%</b>  | <b>10,3%</b> |                                  |                                  |
| <b>Taux Engagements nets Douteux Engagements bruts</b>              | <b>3,2%</b>  | <b>3,0%</b>  | <b>3,2%</b>  |                                  |                                  |
| <b>Taux Engagements Compromis Engagements bruts</b>                 | <b>0,44%</b> | <b>0,40%</b> | <b>0,40%</b> |                                  |                                  |

Le taux de provisionnement des encours contentieux s'établit à 79,7% au 31/12/2016 contre 65,5% fin 2015.

Le tableau suivant présente la répartition des engagements douteux, sur la date d'arrêté et sur les 3 derniers exercices ainsi que leur taux de provisionnement et le coût du risque.

| Taux de provisionnement et coût du risque                               | 31-déc.-14  | 31-déc.-15  | 31-déc.-16  |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Taux de provisionnement des engagements contentieux (hors douteux bafi) | 64,1%       | 65,5%       | 79,7%       |
| Taux de provisionnement des engagements douteux bafi                    | 0,0%        | 0,0%        | 0,0%        |
| <b>Coût du risque en %</b>  | <b>0,5%</b> | <b>1,1%</b> | <b>2,2%</b> |

Les variations 2016 sur le taux de provisionnement et le coût du risque sont le reflet du *default* d'un dossier d'un montant significatif et de l'activité d'Asset Quality Review réalisée sur le dernier trimestre de l'année 2016.

## Le dispositif de surveillance du risque de crédit

L'activité de crédit de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre d'un règlement général de crédit approuvé par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes pour les opérations de crédit.

Le dispositif de surveillance du risque de crédit est attribué à plusieurs niveaux de contrôle :

- le département de Monitoring, contrôle et qualité de crédit (créé en 2016)
- le Risk Management, fonction de contrôle de II niveau

Ces deux fonctions permettent de contrôler la bonne application de la réglementation en vigueur et des normes internes en matière de gestion et de qualification des engagements de crédits de la Banque ainsi que de différents limites (concentration, secteur activité, pays, notation, etc.). Elles assurent également des contrôles sur la qualité des crédits octroyés, leur correcte classification, ainsi que sur leur provisionnement éventuel.

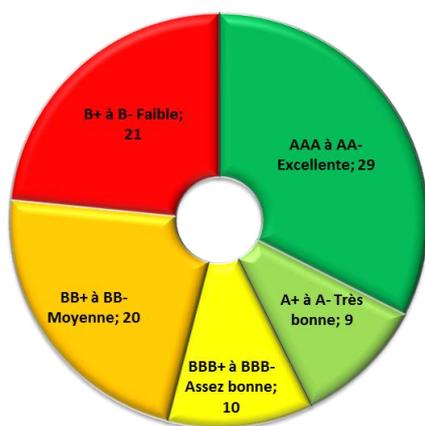
### **Engagement sur portefeuille Titres**

La banque détient historiquement un portefeuille pour compte propre dont l'essentiel est classé en titres d'investissement ce qui signifie qu'elle vise à conserver ces titres jusqu'à maturité.

L'encours au 31/12/2016 est de 82,5M€ (ex 51,9M€ fin 2015) pour le portefeuille d'investissement et de 9,2M€ (ex 9,5M€ fin 2015) pour le portefeuille de placement.

Il est également rappelé que ce portefeuille d'investissement a pour vocation la macro couverture ALM de nos dépôts à vue. Nos positions en titre à taux fixe s'établissent à 88,8M€ au 31/12/2016 (ex 57,9M€ fin 2015). A noter qu'une partie de notre portefeuille d'investissement est mobilisable pour 16M€ (ex 32M€ fin 2015) auprès de la BCE dans le cadre des opérations de refinancement.

La qualité du portefeuille est répartie comme suit :



## **3.2 Risque de marché**

Le risque de marché est assimilé au risque de perte qui peut résulter des fluctuations de la valeur d'un instrument financier qui compose un portefeuille suite aux variations des conditions de marché (taux d'intérêt, cours des actions, taux de change etc.).

Au sein de Monte Paschi Banque, la problématique du risque de marché est limitée car nous n'avons pas de vocation à détenir des positions en portefeuille de négociation et les dérivés seulement pour opérations de couverture et certaines opérations pour clientèle. De même, en ce qui concerne le risque de marché lié à la variation des taux de change, il est également très faible car les positions en devise

dans les livres de la banque sont limitées au maximum. En conséquence, nous considérons que l'exposition de Monte Paschi Banque, au risque de marché, est mineure.

### 3.3 Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont assimilés au risque de pertes (avérées ou potentielles) dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Nous considérons qu'il s'agit des risques majeurs pour la banque. Cependant, nous jugeons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour ces risques est faible.

L'ordre de service mettant en place la structure « risques opérationnels » formalise l'organisation du suivi des risques opérationnels : le Responsable des Risques opérationnels est en charge de la détection, de la résolution et du suivi des différents dysfonctionnements générant un risque opérationnel pour la Banque. Le Responsable des Risques Opérationnels est rattaché fonctionnellement et hiérarchiquement au Risk Manager.

Depuis l'année 2013, nous avons procédé au renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnels, mettant en œuvre l'implémentation de la méthodologie AMA en collaboration notre maison mère.

Parallèlement, depuis 2014, un outil GRC a été mis en place en vue d'améliorer le dispositif de traitement des incidents de risques opérationnels, en apportant une meilleure visibilité des liens avec les processus, les contrôles et les plans d'actions.

### 3.4 Risque de concentration

Le suivi du risque de concentration est assuré par le département Risk Management qui informe la Direction Générale lors des Comités des Risques et le Conseil d'Administration sur la répartition des engagements par secteur d'activité économique (Code Naf), par bénéficiaire et par pays.

#### *Risque de Concentration des engagements clientèle par pays*

- 91% (ex 91%) en France
- 3% (ex 3%) en Italie
- 2% (ex 3%) à Monaco
- 1% (ex 1%) au Luxembourg
- Autres pays <0,8%

### 3.5 Risque de taux d'intérêt

L'activité de gestion du risque des taux de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre de la politique gestion du risque global de taux et de change approuvée par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes pour les opérations du Front Office Trésorerie conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014.

Les éléments du bilan qui présentent une certaine sensibilité à une variation des taux d'intérêts sont regroupés au sein de la partie taux fixe du portefeuille d'investissement. Le suivi du risque est établi sur la base de la sensibilité annualisée à une variation de 100bp.

Le Comité ALM suit, sur la base trimestrielle, la sensibilité annualisée qui par ailleurs est limitée à 6% des fonds propres.

### 3.6 Risque d'intermédiation

Monte Paschi Banque propose à sa clientèle un service de réception transmission d'ordres dont elle assure par ailleurs la tenue de compte conservation. Ce service concerne principalement les ordres négociés sur les marchés réglementés et leur volumétrie est relativement faible. En conséquence, le risque de défaut de la contrepartie est supporté par les intermédiaires de marché.

Parallèlement, l'obligation de l'existence d'une couverture suffisante en instrument financier et en espèces au compte de clients permet une maîtrise du risque de défaillance d'un donneur d'ordre. Toutes les opérations d'intermédiation sont imputées sur leur compte dès leur exécution.

### 3.7 Risque de règlement

Au sein de Monte Paschi Banque, le Front Office Trésorerie est chargé du pilotage des flux. Le Back Office Trésorerie centralise les annonces des services opérationnels (titres, CTA) et informe le Front Office Trésorerie. Il informe également le contrôleur (contrôle Middle Office) sur les éventuels dépassements « techniques ».

### 3.8 Risque de liquidité

La liquidité de la banque représente la capacité de celle-ci à faire face aux retraits des dépôts et à couvrir les financements en portefeuille de prêts et en portefeuille d'investissement.

Dans l'activité quotidienne, la gestion de la liquidité se fait habituellement à travers la gestion des avoirs de la banque. Le montant des liquidités ou des avoirs échangeables facilement sur le marché, dont une banque doit disposer, dépend de la stabilité de la structure de ses dépôts, du potentiel de réduction rapide de son portefeuille de prêts et de la possibilité de mobiliser rapidement les titres en portefeuille d'investissement.

Au sein de Monte Paschi Banque la structure de ressources est composée, au 31/12/2016, comme suit : 5% des ressources proviennent du marché interbancaire, 85% de la clientèle de la banque et enfin 10% concernent les ressources propres alors que les emplois clientèle et le portefeuille titres représentent 87% de l'actif ce qui démontre une correcte couverture de nos besoins par notre exploitation.

Nos emplois clientèle sont en retrait au 31/12/2016 (1.015,2M€, -5,1%), parallèlement nos dépôts de la clientèle enregistrent une forte diminution par rapport au 31/12/2015 (à 1.013,8M€, -17,4%).

La Banque dispose d'une possibilité de tirage auprès de la Banque de France dans le cadre du dispositif TRICP (Traitement Informatique des Créances Privées) qui permet la mobilisation de créances privées auprès de cette dernière.

Pour rappel, dans le cadre de la participation de la Banque au TLTRO mis à disposition par la BCE, 40M€ d'actifs avaient été mobilisés au titre de ce programme, dont 30M€ depuis mi-décembre 2014 et 10M€ depuis mars 2015. En juin 2016, suite à la décision de la Banque de participer au programme n°2 du TLTRO, notre encours de 40M€ a été substitué par un nouvel encours de même montant, et a été prorogé en décembre 2018 à juin 2020.

Par ailleurs, le LCR, le ratio de liquidité Bâle III (limiter réglementaire de 70%) est respecté au 31/12/2016 s'établissant à 194% (ex >500% fin 12/2015).

Le ratio NSFR (obligatoire à compter de 2018 à hauteur de 100%) ressort à 110% au 31/12/2016 (ex 107% fin 2015).

### 3.9 Risque de change

La position sur chaque devise est suivie par le Front Office Trésorerie. Les opérations de change présentent un volume relativement faible dans l'activité de notre banque.

La position de change nette est exprimée en USD et comprend les stocks de positions de change de chaque devise (sauf Euro) en contre-valeur USD. La position de change nette en USD est le montant le plus grand en valeur absolue entre les stocks de devises débiteurs et créditeurs en contre-valeur USD.

### 3.10 Capital Réglementaire

En application du CRD IV, la Monte Paschi Banque a retenu l'approche standard pour le calcul des risques du crédit, la méthode du risque initial pour le risque de marché et enfin la méthode de l'Indicateur de Base pour l'allocation au titre des risques opérationnels.

Au 31/12/2016, le ratio de solvabilité est de 7,49%. L'augmentation de capitale de 40 Me prévue pour 2017 aura comme objectif d'améliorer sensiblement la solidité patrimoniale de la Banque et garantir le respect des ratios réglementaire. Après prise en compte de l'augmentation de capital de 40M€, dont la date d'effet est postérieure à la clôture de l'exercice 2016, le ratio de solvabilité pro forma ressortirait à 12,3% sur base sociale.

## 4 L'activité et les résultats 2016

---

L'année 2016 a été une année difficile pour le secteur bancaire et pour l'économie en général. Monte Paschi Banque a arrêté son Bilan Consolidé au 31 décembre 2016 avec un Résultat Net de -27,6 M€ et un Résultat Net Social de -28,9 M€

Les facteurs qui ont eu un impact négatif sur l'activité en 2016 sont liés principalement au *default* d'un dossier d'un montant significatif et à une importante analyse d'*Asset Quality Review* (AQR) effectuée pendant le dernier trimestre 2016 qui ont impliqué la nécessité de comptabiliser des provisions ou dépréciations complémentaires pour un montant global de 27,9 M€. La perte enregistrée sur l'année 2016 est pour la quasi-totalité due aux événements susmentionnés. Le résultat de l'année 2016 peut être analysé en deux parties : 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestre. Le 1<sup>er</sup> semestre la Banque a constaté une perte consolidée d'environ 1,28 M€. Le résultat du 2<sup>nd</sup> semestre, sans l'impact de l'activité d'AQR, serait positif d'environ 1,52 M€.

Dans les paragraphes qui suivent, est présentée une comparaison des différences les plus significatives des postes de Bilan consolidé 2016 et 2015 ainsi qu'une analyse des événements plus importants qui ont déterminés le résultat 2016.

Dans une première partie (4.1) seront analysés les postes du Bilan de l'actif et du passif et dans une seconde partie (4.2) seront traités les soldes intermédiaires de gestion du Compte de résultat.

## 4.1 Le Bilan consolidé

– (Données en millions d'euros au 31/12/2016)

| ACTIF en K€                                 | 2016             | 2015             | %              | PASSIF en K€                                | 2016             | 2015             | %              |
|---|------------------|------------------|----------------|---|------------------|------------------|----------------|
| Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public | 11 189           | 137 820          | -91,9%         | Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public |                  |                  |                |
| Comptes courants postaux                    |                  |                  |                | Comptes courants postaux                    |                  | -                | ns             |
| Créances sur les établissements de crédit   | 78 904           | 134 809          | -41%           | Dettes envers les établissements de crédit  | 64 367           | 67 322           | -4%            |
| Créances sur la clientèle                   | 933 586          | 1 006 216        | -7%            | Comptes créditeurs de la clientèle          | 1 013 748        | 1 227 857        | -17%           |
| Obligations et autres titres à revenu fixe  | 93 721           | 62 806           | 49%            | Dettes représentées par un titre            | 114              | 114              | 0%             |
| Actions et autres titres à revenu variable  | 824              | 824              | 0%             | Autres passifs                              | 2 775            | 2 649            | 5%             |
| Parts dans les entreprises liées            | 673              | 808              | -17%           | Comptes de régularisation                   | 29 885           | 32 681           | -9%            |
| Immobilisations incorporelles               | 3 333            | 3 958            | -16%           | Provisions                                  | 4 958            | 5 248            | -6%            |
| Immobilisations corporelles                 | 17 368           | 19 489           | -11%           | Fonds pour risques bancaires généraux       | 600              | 600              | 0%             |
| Autres actifs                               | 15 206           | 22 239           | -32%           | Dettes subordonnées                         |                  | -                | ns             |
| Comptes de régularisation                   | 27 588           | 26 107           | 6%             | Capital souscrit                            | 84 632           | 69 632           | 22%            |
|   |                  |                  |                | Primes d'émission                           | 22 350           | 22 350           | 0%             |
|   |                  |                  |                | Réserves                                    | 48 488           | 48 446           | 0,09%          |
|   |                  |                  |                | Report à nouveau                            | -61 866          | -49 604          | 24,72%         |
|   |                  |                  |                | Résultat de l'exercice                      | -27 659          | -12 220          | 126,34%        |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                          | <b>1 182 392</b> | <b>1 415 076</b> | <b>-16,44%</b> | <b>TOTAL PASSIF</b>                         | <b>1 182 392</b> | <b>1 415 076</b> | <b>-16,44%</b> |

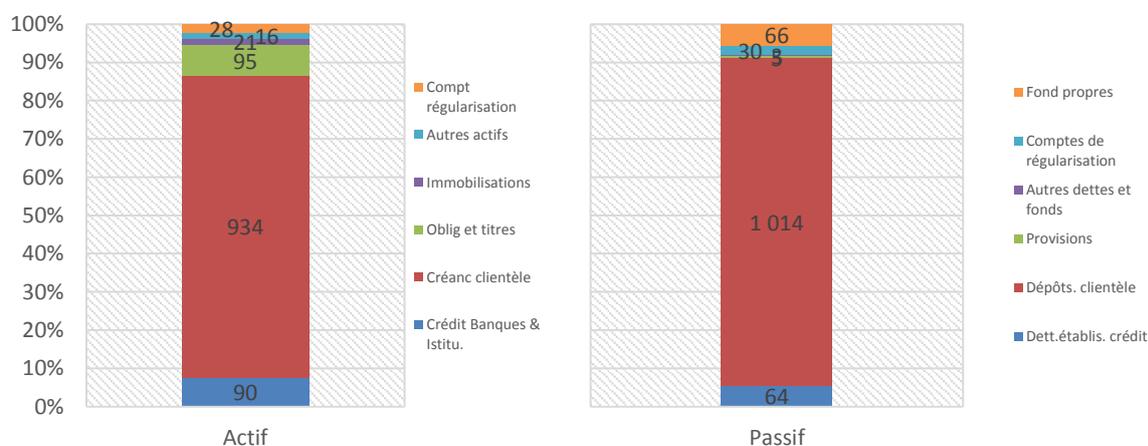
### Hors-Bilan: Engagements donnés

|                              |         |         |        |
|------------------------------|---------|---------|--------|
| * Engagements de financement | 47 670  | 44 461  | 7,22%  |
| * Engagements de garantie    | 160 403 | 170 785 | -6,08% |

### Hors-Bilan: Engagements reçus

|                              |         |         |        |
|------------------------------|---------|---------|--------|
| * Engagements de financement | 335 239 | 344 181 | -2,60% |
| * Engagements de garantie    | 39 562  | 43 693  | -9,45% |

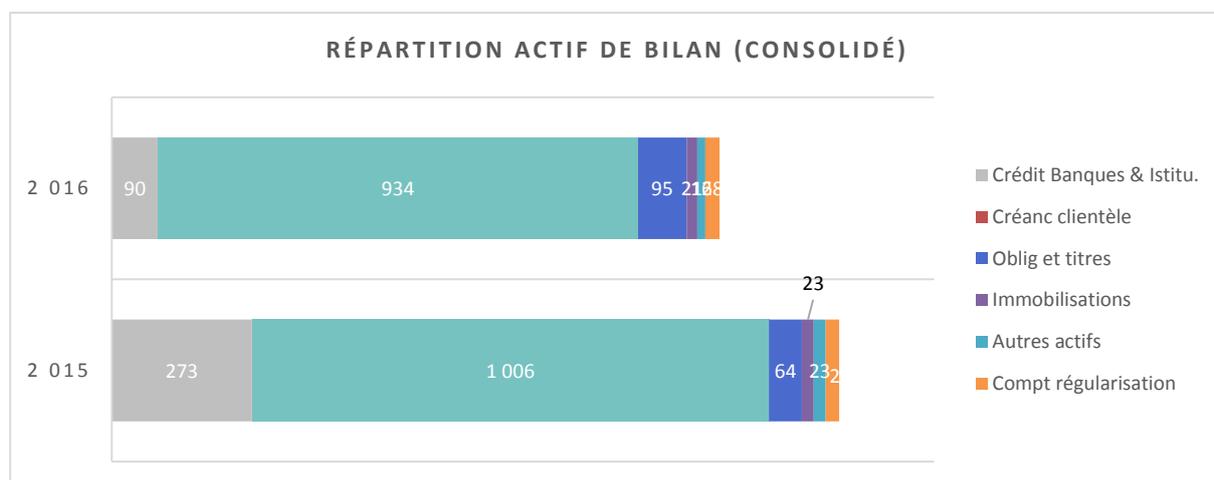
Le total du Bilan (consolidé) au 31/12/2016 est de 1.182 milliards d'euros, en baisse de -16,44% par rapport à 2015. Cette baisse est liée notamment à deux opérations de dépôts exceptionnels présentes fin 2015 / début 2016 et qui sont arrivés à échéance lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.



### L'actif de Bilan :

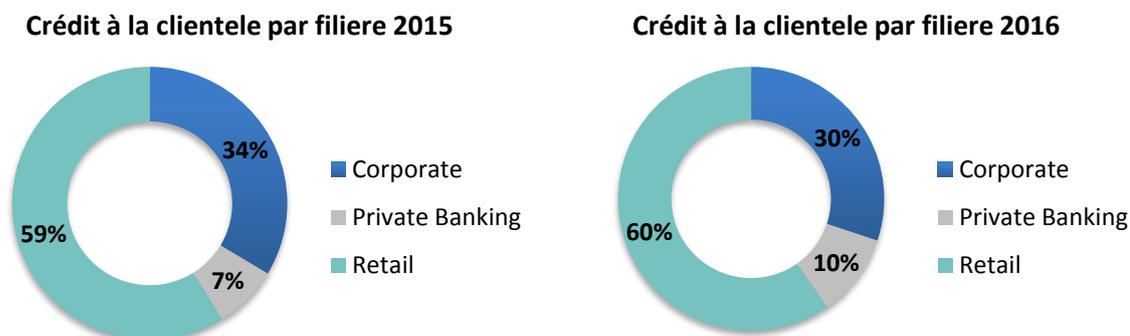
A l'actif, les volumes sont ainsi répartis : les créances clients 933 M€ représentent 79% du total, les créances sur établissements financiers 90 M€ représentent 7,6%, le portefeuille titres 94 M€ représentent 8% et les autres postes comptent pour 5,4% du total.

Une répartition graphique de l'actif du bilan est représentée dans la figure ci-après :



Pour ce qui concerne le poste Créances sur la clientèle on remarque une diminution (-7,2%) du niveau global d'emplois qui est passé en 2016 à 933 M€, contre 1.006 M€ de 2015. Cette diminution est expliquée par le remboursement en cours d'année de dossiers de crédit de montant élevés.

Ci-dessous la répartition 2015 – 2016 des encours de crédits moyens par filière commerciale.



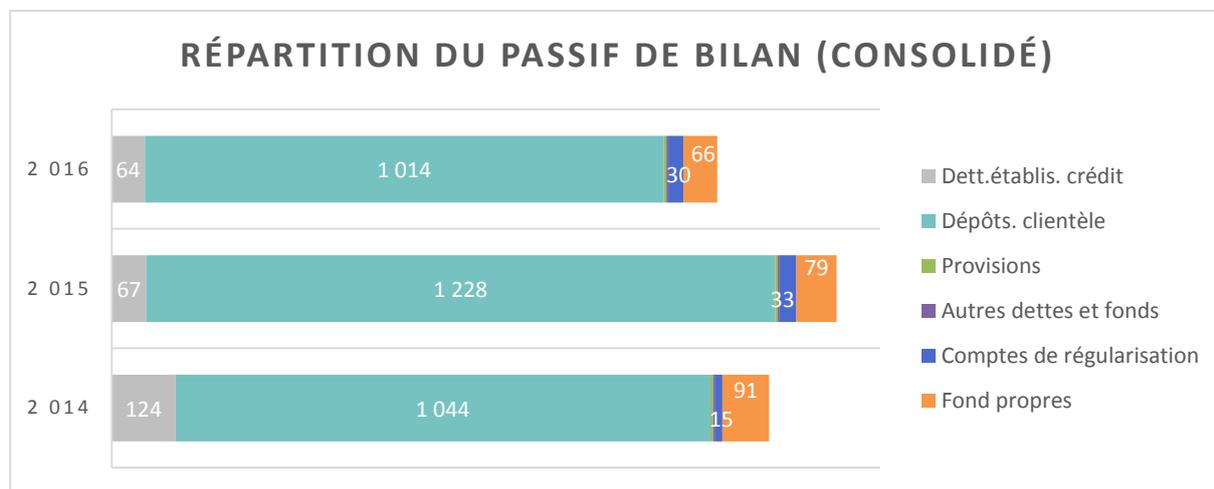
Le portefeuille pour compte propre de la banque a enregistré une augmentation par rapport à 2015. En effet une partie de notre liquidité a été employée pour l'acquisition de titres d'investissements qui nous a permis d'augmenter le niveau d'Actifs de Haute Qualité (HQLA).

Le poste Autre Actif (15,2M€), correspond, entre autres, à la valeur de certains biens immobiliers dont Monte Paschi Banque et Monte Paschi Conseil sont devenus propriétaires suite à la résolution d'importants dossiers de crédit en contentieux. A signaler que les actifs représentés par ces immeubles figurent en les « stocks d'immeubles » au bilan car ils sont destinés à être revendus. La réduction par rapport 2015 du poste Autres Actif est due à une baisse des créances d'impôts exigibles.

### Le passif de Bilan :

Au passif du bilan les dépôts clients représentent 85,7% du total. Les dettes sur établissements financiers représentent 5,4% et les autres postes comptent pour 8,8%, dont les fonds propres à hauteur de 5,6%.

Une répartition graphique du passif du bilan est représentée dans la figure ci-après :

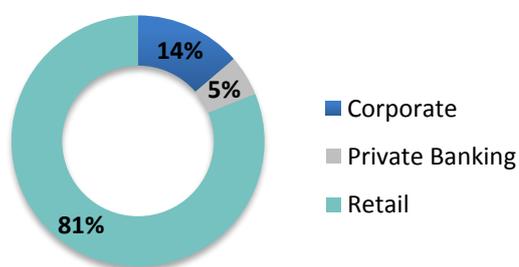


Pour ce qui concerne les Dettes envers les établissements de crédit (64,3 M€), on constate une légère diminution (-4,4%) par rapport 2015. La Banque participe à hauteur de 40 M€ au programme TLTRO (Targeted Long Term Refinancing Operations) de la BCE, ce qui permet de bénéficier du refinancement de moyen terme accordés par la BCE à des conditions avantageuses.

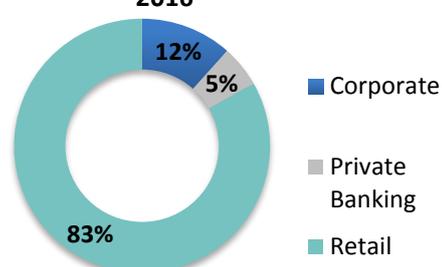
En ce qui concerne le niveau de Ressources de la clientèle, on constate une diminution de -17,4% par rapport à 2015 qui, en termes de collecte de ressources, avait été une année exceptionnelle pour notre établissement suite à deux opérations de dépôts exceptionnels. En 2016, le niveau des dépôts clientèle s'établit à 1.014 M€, en ligne avec le niveau de 2014.

Ci-dessous la répartition 2015 – 2016 des ressources moyennes mensuelles par filière commerciale :

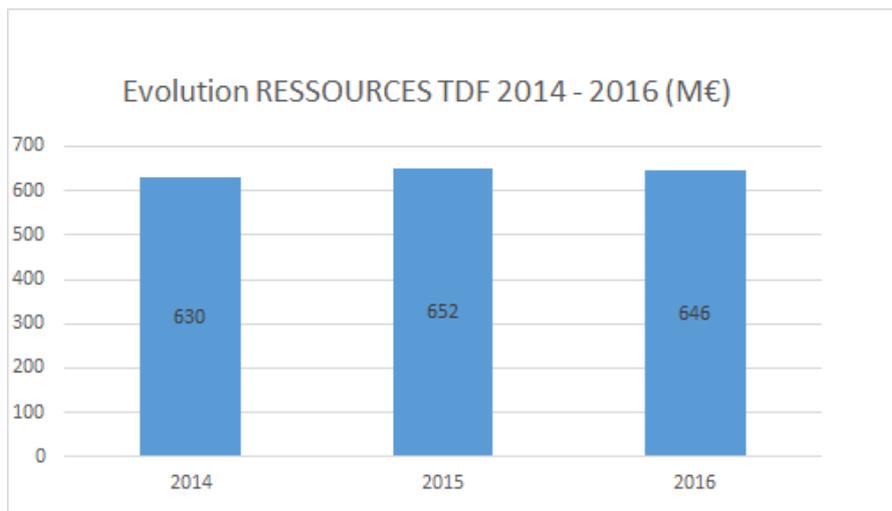
Dépôts de la clientèle par filière 2015



Dépôts de la clientèle par filière 2016



Ci-dessous l'évolution décembre 2014 – décembre 2016 des ressources :



Dans notre collecte directe on remarque que les ressources TDF sont stables voire en légère augmentation entre 2014 et 2016.

## 4.2 Le Compte de Résultat consolidé

(Données en millions d'euros au 31/12/2016)

| Compte de Resultat   | 2016    | 2015    | Evol.   |
|--|---------|---------|---------|
| <b>Intérêts nets</b>   | 26 960  | 27 723  | -2,8%   |
| Revenu des titres à revenu variable  | 133     | 134     | -0,9%   |
| <b>Commissions nettes</b>  | 10 277  | 9 934   | 3,45%   |
| Produits nets de opérations financières  | 157     | 160     | -2,0%   |
| Produits nets de l'exploitations bancaire  | 3 810   | 3 986   | -4,4%   |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>  | 41 337  | 41 937  | -1,4%   |
| Charges générales d'exploitation   | -38 060 | -39 452 | -3,5%   |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorp. et corp. | -3 836  | -2 890  | 32,7%   |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>  | -559    | -405    | 37,8%   |
| Coût du risque   | -26 531 | -12 097 | 119,3%  |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>   | -27 090 | -12 503 | 116,7%  |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés   |         |         |         |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>   | -27 090 | -12 503 | 116,7%  |
| Résultat (perte) exceptionnel  | -569    | 283     | -301,1% |
| Impôts sur les bénéfices *   | 0       | 0       | -       |
| Dotation (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux                         |         |         |         |
| <b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>   | -27 659 | -12 220 | 126,4%  |
| * dont impôts différés   | 0       |         |         |

L'analyse du Compte de Résultat consolidé 2016 présente les aspects principaux ci-dessous résumés :

### Les intérêts

La prolongation d'une politique monétaire accommodante de la BCE encore en 2016 n'a certainement pas aidé le secteur bancaire à reconstituer leurs marges d'intérêts. De plus Monte Paschi Banque a souffert en cours d'année le remboursement d'importants dossiers de crédit qui ont diminué notre niveau d'emplois à la clientèle (-7,2% par rapport 2015).

## Commissions

Le niveau des commissions nettes est en hausse de 3,5% par rapport à 2015. Cela montre une dynamique commerciale de la Banque malgré un marché atone. On remarque une évolution positive sur certains produits de niche comme par exemple les commissions liées au produit Paschi Easy Collect.

### – Charges d'Exploitation

Au niveau des Frais Généraux, on note une baisse substantielle de 39,5 M€ de 2015 à 38 M€ en 2016 (-4%), à témoignage des efforts réalisés en 2016 pour améliorer le coefficient d'exploitation.

Cette réduction a été déterminée par une baisse de -4% au niveau des frais pour Services extérieurs et autres frais administratifs et par une réduction du Coût du personnel (-2%) qui passe de 21,2 M€ en 2015 à 20,3 M€ en 2016.

## Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation demeure en 2016 à -559 K€. Sur ce poste pèse l'impact de l'activité de AQR d'environ 677 K€ pour la constitution de dépréciation sur des postes incorporels enregistrée sur « Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorp. et corp. ». Sans cette dépréciation le résultat brut d'exploitation serait presque à l'équilibre sur l'année.

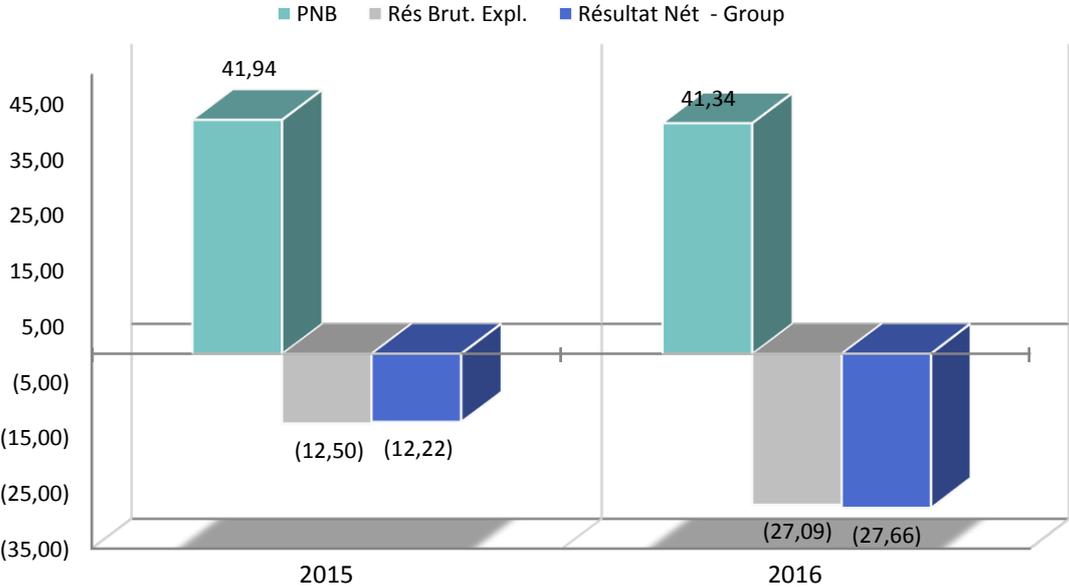
### – Provisions

En cours du dernier trimestre 2016, Monte Paschi Banque a mis en acte une action de *Asset Quality Review* sur la globalité de notre portefeuille de crédit à la clientèle et d'autres postes d'actif du bilan. Cette revue de la qualité des actifs a été conduite notamment sur les risques de crédit, les dépréciations des biens immobiliers en stocks et les dépréciations d'actifs immatériels. Le résultat de cette action, conjointement au *default* d'un dossier de crédit d'un montant significatif, ont impliqué la comptabilisation de provisions ou dépréciations complémentaires pour un montant global de -26,5 M€ au niveau consolidé. Au 31/12/2016 la couverture par des provisions de notre stock de crédit en contentieux est de 69,1%.

## Résultat Net Consolidé – Part du Groupe

Le Résultat Net 2016 de -27,7 M€, exprimé comme la somme de toutes les composantes décrites ci-dessus, est le reflet d'une année qui s'inscrit dans un contexte économique négatif et d'une activité *Asset Quality Review* una tantum.

Ci-dessous une synthèse graphique des principales soldes de gestion en comparaison entre 2015 et 2016.



## 5 Le contrôle interne

---

Le système de contrôle interne de la Banque est organisé suivant plusieurs niveaux :

Dans les agences et services, le premier niveau de contrôle est assuré par les titulaires de chaque poste de travail qui, de manière permanente, doivent contrôler la véracité de leurs opérations notamment lors des validations. L'encadrement des unités complète les contrôles de premier niveau par des vérifications journalières ou périodiques et veille au respect des mesures de contrôles et à la sécurité des opérations traitées.

Entre le siège et les agences ou les services, le système de contrôle est conforme à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque qui sépare, notamment, les fonctions de contrôle permanent, de celles de contrôle périodique (l'Inspection). L'article 4 de cet arrêté stipule que « Les entreprises assujetties veillent à mettre en place un contrôle interne en adaptant l'ensemble des dispositifs prévus par le présent arrêté, ainsi que, le cas échéant, par les dispositions européennes directement applicables, à la taille, au volume de leurs activités, aux implantations ainsi qu'à la nature, à l'échelle et à la complexité des risques inhérents à leur modèle d'entreprise et à leurs activités. ».

Le Contrôle permanent supervise les contrôles réguliers effectués par les services, les agences et les centres d'affaires. A ce titre, une attention particulière est portée au dispositif de contrôle du réseau commercial qui fait l'objet d'un suivi spécifique par le Contrôle permanent à travers une équipe de contrôleurs qui s'assurent de la bonne réalisation des contrôles affectés aux agences et aux centres.

Le Contrôle permanent est notamment chargé de contrôler en deuxième niveau l'ensemble des certifications des comptes internes et nostri des agences et services, ainsi que les déclarations réglementaires. Il s'assure que les diligences des agences et centres d'affaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont bien effectuées. Le responsable du Contrôle permanent est aussi responsable de la Conformité et coordonne à cet effet les contrôles de conformité effectués par les différents services de la banque. Il est également responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI).

Le responsable du Contrôle permanent rend compte de l'exercice de ses missions aux dirigeants effectifs de la banque ainsi qu'au Comité d'audit et des risques.

Pour le contrôle permanent du risque de crédits, au 1<sup>er</sup> octobre 2016 a été directement rattaché au Directeur Général, le service « Monitorage, qualité, et contrôle des crédits » dans le but d'assurer la séparation et l'indépendance fonctionnelle de cette activité par rapport à celle de l'octroi des crédits.

L'Inspection, corps de contrôle périodique, assure son rôle par des vérifications sur pièces et sur place dans les différents services du siège comme en agence et dans les filiales. Elle réalise ses missions dans le cadre d'un Plan d'audit pluriannuel proposé au Comité d'audit et des risques et soumis au Conseil d'Administration pour approbation, après avoir reçu l'accord de la Direzione Revisione Interna de la Maison Mère. Les conclusions des missions d'audit interne font l'objet d'une appréciation indiquée sur une échelle de 1 à 4 en fonction de la sensibilité des points examinés. Ce rating de synthèse permet, au moins pour les agences et les centres d'affaires, d'effectuer des comparaisons et de déterminer des profils de risque.

L'administration des contrôles dans l'outil informatique pour la gestion de contrôles, processus et risques (Efront GRC) permet d'avoir un suivi du dispositif de contrôle permanent efficace et standardisé. Les agences et services, premier niveau de contrôle, doivent reporter mensuellement à travers cet outil la réalisation des contrôles au département contrôle permanent et conformité.

Le Manuel de contrôle interne de la banque, actualisé en 2011, tient compte des dispositions de la réglementation française et de la directive spécialisée de la Maison mère. Celles-ci visent, notamment, à renforcer le rôle et l'indépendance du Contrôle interne. Ainsi, l'Inspection est rattachée hiérarchiquement au Président du Conseil d'Administration, fonctionnellement au Directeur général et rapporte au Comité d'audit et des risques. Ce dernier est composé de trois administrateurs et présidé par l'un d'eux. Depuis le mois d'octobre 2015, il intègre le suivi des risques. Les responsables de la Gestion des Risques, du Contrôle permanent et de l'Inspection exposent leurs travaux respectifs lors de ses réunions trimestrielles, auxquelles sont régulièrement invités le Directeur Général, certains responsables de la banque et les Commissaires aux comptes.

## 6 La structure

---

A fin 2016, l'effectif de la banque était de 278 personnes. Le réseau commercial s'appuie sur 18 agences réparties sur toute la France, 6 centres d'affaires PME et 5 antennes Private banking.

### 6.1 Les Comptes Sociaux

#### Les dividendes

Aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes pour l'exercice 2016. Les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des exercices 2013, 2014 et 2015 ont été respectivement les suivantes :

- aucun dividende en 2015 ;
- aucun dividende en 2014 ;
- aucun dividende en 2013 ;

#### La situation des principales filiales

Conformément à l'article 356 alinéa 2 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, nous vous rendons compte des résultats des filiales qui, au titre de l'exercice 2016, s'établissent comme suit :

##### ***SCI Victor Hugo***

Cette filiale, propriétaire de divers locaux d'exploitation, perçoit les loyers et assure la gestion immobilière de ces locaux. Il n'y a pas eu en 2016 d'opérations particulières. A l'actif, les biens s'amortissent normalement et les disponibilités augmentent du fait du résultat positif. Le chiffre d'affaires est stable à 174 672 € et le résultat est bénéficiaire de 129 941 €, stable par rapport à 2015.

##### ***Monte Paschi Conseil***

Monte Paschi Conseil enregistre cette année une perte importante égale à 3 449 153 euro en conséquence des dépenses (environ 127 k€) encourues pour les immeubles de propriété (notamment, « frais de gestion », « charges de copropriété » et réparations/travaux extraordinaires suite aux inondations du mois d'octobre), des charges financières (environ 105 k€) liées aux paiements des intérêts des emprunts accordés par MPB et de la dépréciation (environ 3,2 M€) de la valeur des immeubles inscrits comme stocks d'immeubles suite à une expertise externe.

Le délai de commercialisation de ces biens immobiliers à usage d'habitation, acquis en 2014 dans le cadre de la résolution d'un dossier contentieux) prend plus de temps que prévu initialement.

La société bénéficie d'un apport en compte courant d'associé d'un montant de 3 M€ (utilisé pour couvrir le découvert du compte).

La régularisation de la situation des capitaux propres négatifs est prévue courant 2017.

Monte Paschi Conseil bénéficie de l'intégration fiscale de la banque.

## 6.2 Les Actionnaires

Au 31/12/2016, la répartition du capital était inchangée et se décomposait comme suit :

99.9999 % Banca Monte dei Paschi di Siena; 0.0001 % administrateurs de Monte Paschi Banque SA (aux termes d'un prêt d'action).

## 6.3 Les Administrateurs

Le décret de la loi NRE publié le 20 février 2002 précise que le rapport de gestion devra mentionner le cumul des mandats d'administrateur. Comme pour le Président, la loi ne s'applique pas aux autres administrateurs qui ont des mandats dans des sociétés anonymes hors du territoire français. La liste a été donnée à nos Commissaires aux Comptes et est à la disposition des actionnaires au Secrétariat Général de la banque.

## 6.4 Les Mandataires Sociaux

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 17 avril 2014 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 4 juin 2014 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Chaque Administrateur perçoit 100% de jetons de présence attribués pour chaque Conseil uniquement en cas de présence physique ou par visioconférence à la séance. A défaut, l'indemnité est limitée à hauteur de 75 % du montant alloué.

Aucune modification du montant global de jetons de présences/des critères de répartition susmentionnés n'a été décidé en 2016.

### Mandats

Monsieur Guido RAVOET

Président du Conseil d'Administration de MONTE PASCHI BANQUE SA.

Président du Conseil d'Administration de BANCA MONTE PASCHI BELGIO.

Monsieur Daniele BASTIANELLI

Directeur Général de MONTE PASCHI BANQUE SA.

Représentant Légal de MONTE PASCHI BANQUE SA gérante de la SCI VICTOR HUGO.

Il est rappelé que, aux termes de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration de Monte Paschi Banque du 21 juin 2004 a décidé que la présidence du conseil d'administration et la direction générale de la société soient assurées de façon dissociée par deux personnes différentes (en ce qui concerne le président pour la durée de son mandat et concernant le directeur général pour une durée indéterminée).

## 7 Information aux institutionnels

---

Aux termes de la réglementation relative à la "divulgence des informations au marché" dans le cadre des accord internationaux d'exigence prudentielle applicable aux établissements de crédit dits "Bâle III" (Directive 2013/36/UE et Règlement Européen n°575/2013 du 26/06/2013, transposé en France par ordonnance du 20 février 2014 et arrêtés du 3 novembre 2014), le Groupe Montepaschi publie périodiquement les informations relatives au Pilier 3, sur base consolidée, sur son site Internet à l'adresse suivante :

<https://www.mps.it/investors/investor-relations/raccolta-download/Pagine/download.aspx>

Par ailleurs, le présent rapport figure sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel>

et est disponible sous format papier en faisant la demande par écrit au Secrétariat général de la banque à l'adresse du siège social.

### 7.1 Informations dans le cadre de la réglementation Art L 441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions des Articles L 441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce, nous reportons ci-après la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs, par date d'échéance.

Echéancier de paiement des fournisseurs

Montants en Euros

| <b>Échéances au 31 décembre</b> | <b>2015</b>    | <b>2016</b>    |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Échues 0/29 Jours               | 493 912        | 655 242        |
| Échues 30/59 Jours              | 67 789         | 26 396         |
| Échues >= 60 Jours              | 19 952         | 120 129        |
|                                 |                |                |
| Non échues -1/-30 Jours         | 84 539         | 44 281         |
| Non échues -31/-60 Jours        | 0              | 226            |
| Non échues < -60 Jours          | 0              | 482            |
| <b>Total</b>                    | <b>666 192</b> | <b>846 756</b> |

Les dettes échues sont payables dans le délai indiqué ci-dessus

Informations dans le cadre du règlement 91-01 du CRBF, article 9 concernant les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public.

Le rapport annuel 2016 contenant le rapport de gestion, les comptes sociaux et consolidés, les annexes y afférant ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel> mais également en faisant la demande par courrier au Secrétariat général de Monte Paschi Banque 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS.

## 7.2 Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général

Cet arrêté (art. 266) impose d'indiquer les informations quantitatives sur la rémunération d'une part des membres de l'organe exécutif et d'autre part des personnes dont les activités ont une incidence sur le profil de risque de l'entreprise.

### Personnel dirigeants

- Dirigeants expatriés : la politique de rémunération est définie par la maison mère selon les critères définis par les directives du Groupe.
- Autre Dirigeants : une prime discrétionnaire peut être attribuée en cohérence avec la charge de responsabilités et selon les mêmes règles que pour l'ensemble du personnel.

Pour l'année 2016 aucune prime n'a été versée. Concernant la rémunération de l'organe exécutif, le nombre de dirigeants étant limité à 2 personnes dont un expatrié salarié de la maison mère, l'information ainsi demandée reviendrait à fournir des données individuelles ce qui n'est pas l'objectif de ce règlement.

### Personnel de la salle des marchés

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 Monte Paschi Banque ne dispose plus de salle de marché, mais uniquement d'un front office avec un effectif et son backup, dont la rémunération est soumise aux mêmes règles que celles de l'ensemble du personnel.

### Personnel des contrôles

Le Conseil d'administration détermine l'assiette de la rémunération (salaire et prime annuels) du responsable de l'Inspection/Audit Interne, du Responsable du Département Contrôle Permanent et Conformité et du Risk Manager, après avis du comité d'audit et des risques, sur proposition du Président du conseil d'Administration sur la base des lignes directrices du Groupe et l'avis de l'Area Risorse Umane et de l'Area Controlli Interni de la Maison Mère.

## 7.3 La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel

Il n'existe pas de comité spécialisé en matière de rémunération dans notre entreprise. En l'absence de décret, les directives européennes ne traitant pas ce sujet et étant donné la taille de notre établissement, il a été décidé de ne pas instaurer de comité.

Notre politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel y compris les membres de l'organe exécutif. Cette rémunération est fixe (salaire annuel brut) et ne comporte pas de partie variable.

Les rémunérations fixes sont déterminées sur la base du rôle et des responsabilités selon les niveaux de rémunération moyens exprimés par le marché.

Le processus décisionnel en matière de primes discrétionnaires dites au « mérite » à distribuer à l'ensemble du personnel est mis en oeuvre selon les directives de la Maison Mère telles que définies dans le rapport « relation sur la rémunération aux sens de l'art. 123-ter du texte unique de la finance », et est soumis, à chaque exercice, à l'approbation de l'Assemblée Générale de Monte Paschi Banque.

Afin d'assurer la cohérence des politiques et des procédures de rémunération dans le Groupe, et en raison de notre taille et des profils professionnels identifiés ; il est préconisé de ne pas mettre en oeuvre une politique de variables selon les modalités prévues par les normes professionnelles. En effet, ce système incitatif n'existe pas aujourd'hui dans notre entreprise et serait inapproprié et incohérent au vu de la typologie de personnel décrit au paragraphe I de ce rapport car :

- Le niveau des rémunérations, et l'enveloppe des primes discrétionnaires ne sont pas significatifs et n'ont pas d'incidence sur le profil de risque de l'entreprise, le total des primes discrétionnaires ne dépassant pas 0,5% des fonds propres ni 1% de la masse salariale.
- Pas d'incidence étant donné la taille de l'entreprise, son organisation interne, sa nature et la portée et son activité.
- Chaque année notre entreprise s'engage à vérifier la pertinence de sa politique au regard de l'évolution de l'activité et de l'environnement économique et réglementaire.

En raison de la persistance d'un scénario macroéconomique et financier défavorable, des difficultés rencontrées par le groupe, et des résultats de MPB, il n'y a pas eu d'accord sur une augmentation générale des salaires et aucune prime n'a été distribuée en 2016. En revanche, des augmentations individuelles ont été attribuées à hauteur de 0,75 % de la masse salariale.

## 8 Les perspectives 2017

---

Bien que l'Europe ait progressivement retrouvé le chemin de la reprise, l'incertitude semble destinée à être le fait marquant de l'année 2017, aussi bien sur le plan international que national.

C'est la raison pour laquelle la Banque Centrale Européenne a décidé de poursuivre sa politique monétaire expansionniste, avec des taux d'intérêt qui ont atteint leur plus bas niveau historique.

En dépit des difficultés posées par ce contexte, Monte Paschi Banque souhaite continuer de relever le défi de la croissance et assurer une progression harmonieuse ainsi que diversifiée de ses activités.

Cette volonté représente le fil rouge de la stratégie de développement commercial de notre établissement, structurée autour de mesures destinées à impacter de façon transversale ou sectorielle les différentes filières de la banque (Retail, Private et Corporate) :

### **Axes transversaux de développement**

- poursuite des actions de conquête de nouveaux clients
- focus constant sur la récolte de ressources, directes ainsi qu'indirectes
- mise en place de nouvelles opérations de qualité en matière de crédit, avec une attention particulière à leur suivi
- négociation de nouveaux partenariats, dans le but d'élargir constamment la gamme de solutions proposées aux clients
- lancement de campagnes commerciales destinées à des segments spécifiques de clientèle
- renforcement des synergies, à l'intérieur de notre établissement tout comme avec la Maison mère

### **Axes sectoriels de développement**

- montée en puissance du service de Gestion Conseillée, qui sera de plus en plus le levier du développement de l'activité de la récolte indirecte
- enrichissement de l'offre de produits financiers – campagnes systématiques de produits structurés, campagnes de FIP, développement de solutions SCPI, OPCI – ainsi que de l'offre Assurance Vie
- amélioration du taux d'équipement en Terminal de Paiement Electronique (TPE) de la clientèle Small Business
- progression des activités Paschi Easy Collect (cash management) et Crédit documentaires, fortement génératrices de PNB
- développement des solutions de Trade Finance auprès des clients / des prospects
- automatisation systématique pour les clients administrateurs de biens et syndicats en régime de traitement manuel des opérations



# ANNEXES

# BILAN CONSOLIDE 2016

## BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016

En '000' €

| <b>ACTIF</b>  | <b>2016</b>      | <b>2015</b>      | <b>Variation</b> | <b>PASSIF</b>   | <b>2016</b>      | <b>2015</b>      | <b>Variation</b> |
|---|------------------|------------------|------------------|---|------------------|------------------|------------------|
| Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux | 11 189           | 137 820          | -91,88%          | Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux | -                | -                | ns               |
| Créances sur les établissements de crédit                             | 78 904           | 134 809          | -41,47%          | Dettes envers les établissements de crédit                            | 64 367           | 67 322           | -4,39%           |
| Créances sur la clientèle   | 933 586          | 1 006 216        | -7,22%           | Comptes créditeurs de la clientèle                                    | 1 013 748        | 1 227 857        | -17,44%          |
| Obligations et autres titres à revenu fixe                            | 93 721           | 62 806           | 49,22%           | Dettes représentées par un titre                                      | 114              | 114              | 0,00%            |
| Actions et autres titres à revenu variable                            | 824              | 824              | 0,00%            | Autres passifs  | 2 775            | 2 649            | 4,73%            |
| Parts dans les entreprises liées                                      | 673              | 808              | -16,78%          | Comptes de régularisation   | 29 885           | 32 681           | -8,56%           |
| Immobilisations incorporelles   | 3 333            | 3 958            | -15,77%          | Provisions  | 4 958            | 5 248            | -5,52%           |
| Immobilisations corporelles   | 17 368           | 19 489           | -10,88%          | Fonds pour risques bancaires généraux                                 | 600              | 600              | 0,00%            |
| Autres actifs   | 15 206           | 22 239           | -31,62%          | Dettes subordonnées   | -                | -                | ns               |
| Comptes de régularisation   | 27 588           | 26 107           | 5,67%            | Capital souscrit  | 84 632           | 69 632           | 21,54%           |
|   |                  |                  |                  | Primes d'émission   | 22 350           | 22 350           | 0,00%            |
|   |                  |                  |                  | Réserves  | 48 488           | 48 446           | 0,09%            |
|   |                  |                  |                  | Report à nouveau  | -61 866          | -49 604          | 24,72%           |
|   |                  |                  |                  | Résultat de l'exercice  | -27 659          | -12 220          | 126,34%          |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>   | <b>1 182 392</b> | <b>1 415 076</b> | <b>-16,44%</b>   | <b>TOTAL DU PASSIF</b>  | <b>1 182 392</b> | <b>1 415 076</b> | <b>-16,44%</b>   |
| <b>Hors-Bilan</b>   |                  |                  |                  | <b>Hors-Bilan</b>   |                  |                  |                  |
| <b>Engagements donnés</b>   |                  |                  |                  | <b>Engagements reçus</b>  |                  |                  |                  |
| * Engagements de financement  | 47 670           | 44 461           | 7,22%            | * Engagements de financement  | 335 239          | 344 181          | -2,60%           |
| * Engagements de garantie   | 160 403          | 170 785          | -6,08%           | * Engagements de garantie   | 39 562           | 43 693           | -9,45%           |

# SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION 2016 (CONSOLIDES)

## SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (CONSOLIDE) AU 31 DECEMBRE 2016

| En milliers d'euros  | 2 016          | 2 015          | Evol.<br>en Mt | Evol.<br>2016/2015 |
|--|----------------|----------------|----------------|--------------------|
| Intérêts et produits assimilés   | 33 746         | 36 144         | -2 398         | -6,6%              |
| Intérêts et charges assimilées   | -6 787         | -8 421         | -1 635         | -19,4%             |
| <b>Intérêts nets</b>   | <b>26 960</b>  | <b>27 722</b>  | <b>-763</b>    | <b>-2,8%</b>       |
| <b>Revenu des titres à revenu variable</b>   | <b>133</b>     | <b>134</b>     | <b>-2</b>      | <b>-1,1%</b>       |
| Commissions (produits)   | 11 129         | 10 992         | 137            | 1,2%               |
| Commissions (charges)  | -852           | -1 058         | -206           | -19,5%             |
| <b>Commissions nettes</b>  | <b>10 277</b>  | <b>9 934</b>   | <b>343</b>     | <b>3,5%</b>        |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation                      | 157            | 156            | 1              | 0,5%               |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés           |                |                | 0              | ns                 |
| Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers                            | 0              | 4              | -4             | -93,5%             |
| <b>Produits nets de opérations financières</b>                                       | <b>157</b>     | <b>160</b>     | <b>-3</b>      | <b>-1,9%</b>       |
| Autres produits d'exploitation bancaire  | 4 871          | 5 386          | -515           | -9,6%              |
| Autres charges d'exploitation bancaire   | -1 061         | -1 400         | -339           | -24,2%             |
| <b>Produits nets de l'exploitation bancaire</b>                                      | <b>3 810</b>   | <b>3 986</b>   | <b>-176</b>    | <b>-4,4%</b>       |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>  | <b>41 337</b>  | <b>41 937</b>  | <b>-600</b>    | <b>-1,4%</b>       |
| Charges générales d'exploitation   | -38 060        | -39 452        | -1 393         | -3,5%              |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorp. et corp. | -3 836         | -2 890         | 945            | 32,7%              |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>  | <b>-559</b>    | <b>-405</b>    | <b>-153</b>    | <b>37,8%</b>       |
| <b>Coût du risque</b>  | <b>-26 531</b> | <b>-12 097</b> | <b>14 434</b>  | <b>119,3%</b>      |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>   | <b>-27 090</b> | <b>-12 503</b> | <b>-14 587</b> | <b>116,7%</b>      |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés   | 0              | 0              | 0              | ns                 |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>   | <b>-27 090</b> | <b>-12 503</b> | <b>-14 587</b> | <b>116,7%</b>      |
| Résultat (perte) exceptionnel  | -569           | 283            | 852            | -301,4%            |
| Impôts sur les bénéfices *   |                |                | 0              | ns                 |
| Dotation (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux                         |                | 0              | 0              | ns                 |
| <b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>   | <b>-27 659</b> | <b>-12 220</b> | <b>-15 439</b> | <b>126,3%</b>      |
| * dont impôts différés   | 0              | 0              |                |                    |
| * dont participation des salariés groupe   | 0              | 0              |                |                    |
| *IS groupe   | 0              | 0              |                |                    |



# ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

---

## **Faits significatifs**

### **Augmentation de capital**

En date du 26 juillet 2016, il a été réalisé l'augmentation du capital social de la Banque d'un montant nominal de 15.000.000,48 € (le capital social de la Banque est passé donc de 69.632.276,28 € à 84.632.276,76 €).

En février 2017, l'Assemblée générale de la Banque a pris la décision de déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs de procéder à l'augmentation en une fois du capital social d'environ 40 M€. En effet, ce montant permettra de garantir le respect du ratio de solvabilité auquel la Banque est actuellement soumise, tout en disposant d'un capital conservation buffer adéquat afin de couvrir l'évolution future des Targets Total Capital Ratio.

Le Conseil est autorisé à faire usage de cette délégation après réception par la société de l'autorisation de la Banque Centrale Européenne permettant de qualifier les nouvelles actions à émettre comme des fonds propres CET1 ; cette augmentation de capital s'effectuera ainsi courant 2017, dès réception de l'autorisation de la BCE susvisée.

### **Provisions et dépréciations effectuées dans le cadre d'un exercice de revue de qualité des actifs**

Durant le dernier trimestre 2016, la Direction Générale a procédé à un exercice de revue de la qualité des actifs, qui a abouti à la comptabilisation de provisions ou dépréciations complémentaires pour un montant global de 27,9 M€.

Elles se décomposent de la façon suivante :

- Risque de crédit pour un montant de 21,7 M€
- Dépréciations des biens immobiliers en stocks pour un montant de 5,3 M€
- Dépréciation d'actifs immatériels (Droit au bail sur les locaux d'exploitation) pour un montant de 0,6 M€
- Autres provisions pour 0,3 M€

### **Note 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les comptes consolidés de MONTE PASCHI BANQUE ont été préparés conformément aux principes comptables français applicables aux établissements de crédit. Les comptes consolidés regroupent les comptes de la MONTE PASCHI BANQUE (MPB) et de ses principales filiales et participations. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Monte Paschi Banque ». Ils sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement 2014-07 de l'ANC.

Les comptes consolidés de MPB sont par ailleurs intégrés globalement, après reclassification IAS/IFRS, dans ceux de Banca Monte dei Paschi di Siena.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

### 1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### 1.2) Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2016.

### 1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéficiaire ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement 2014-07 de l'ANC, les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

### 1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

#### 1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

##### a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2016, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

##### b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

### c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement n°2005-03 modifié sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

### d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

### 1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

|   |             |           |
|---|-------------|-----------|
| Constructions   | 25 à 35 ans | Linéaire  |
| Matériel de transport   | 5 ans       | Linéaire  |
| Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations          | 5 et 10 ans | Linéaire  |
| Autre matériel informatique   | 3 ans       | Dégressif |
| Frais de développement et d'acquisition de logiciels                | 1 et 3 ans  | Linéaire  |
| Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB) | 5 ans       | Linéaire  |
| Droit au bail   | Non amorti  |           |

### 1.7) Impôt sur les sociétés et impôts différés :

#### – Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur.

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus. MONTE PASCHI BANQUE et MONTE PASCHI CONSEIL (France) bénéficient de l'intégration fiscale.

#### – Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation.

Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables attendus.

Le caractère récupérable des actifs d'impôts différés comptabilisés au cours d'exercices antérieurs est apprécié semestriellement et fait l'objet d'une revue semestrielle par le comité d'audit.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique impôts sur les bénéfices du compte de résultat consolidé.

Depuis l'exercice 2014, la Banque a décidé de ne plus activer l'impôt différé.

### 1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la maison mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains
- B : clients sensibles, forborne et douteux
- C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

#### 1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non recouvrement évalués par la Direction de la Banque. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit

net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

#### 1.10) Accord de participation des salariés :

La MONTE PASCHI BANQUE a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe MONTE PASCHI aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2016, la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

#### 1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

#### 1.12) Passifs sociaux :

##### a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la dette enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2016, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit :

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1.5% ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (10,24% de 16 à 30 ans, 12,56% de 30 à 50 ans et 2.09% de 50 à 75 ans).

La dette s'élève à 2 412 341 € au 31 décembre 2016 pour la banque. Ces évaluations sont totalement provisionnées. Aucune provision n'est à constituer en ce qui concerne les filiales.

Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite. La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 751 392 € au 31 décembre 2016 pour la banque. Aucune provision n'est à constituer en ce qui concerne les filiales.

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la CRPB a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2016 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2015 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2016.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le DIF (Droit Individuel à la Formation), institué par l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à compter du 1er janvier 2015.

Les heures acquises jusqu'au 31.12.2014 au titre du DIF (soit 26.726 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 31.12.2020.

L'acquisition des heures CPF s'effectue à hauteur de 24 heures par an jusqu'à un plafond de 120 heures, puis à hauteur de 12 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures.

Contrairement au DIF, les heures CPF sont rattachées au salarié et non plus à l'entreprise.

C'est pourquoi l'acquisition des heures CPF est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'incrémentation du compteur intervient à la fin du 1er trimestre suivant l'année de référence.

1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés : Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

**Note 2 - PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :**

Les sociétés contrôlées par MPB sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

Préalablement à leur inclusion dans les comptes consolidés, les comptes sociaux des sociétés consolidées sont, le cas échéant, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables du Groupe. Toutes les opérations significatives réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les principes et méthodes comptables appliqués par les sociétés consolidées sont homogènes avec ceux imposés à la société mère par le CRC 99-02.

**Note 3 – SOCIETES CONSOLIDEES :**

| en EUR  | Capital | Capitaux propres (hors résultat) | Quote-part du capital détenu | Valeur nette des titres | Chiffre d'affaires | Résultat de l'exercice | Dividendes encaissés |
|---|---------|----------------------------------|------------------------------|-------------------------|--------------------|------------------------|----------------------|
| <b>Monte Paschi Conseil (France) SAS</b><br>11 Boulevard de la Madeleine<br>75001 PARIS | 38 112  | -544 296                         | 100,00%                      | 0                       | 42 880             | -3 449 153             | 0                    |
| <b>SCI Immobilière Victor Hugo</b><br>11 Boulevard de la Madeleine<br>75001 PARIS       | 152     | 152                              | 99,00%                       | 150                     | 174 672            | 129 941                | 0                    |

**Note 4 - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :**

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2016 et 2015, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante.

| CREANCES (EUR.000)  |               |                  |                 |              | 2016          | 2015           | Variation      |
|---------------------|---------------|------------------|-----------------|--------------|---------------|----------------|----------------|
|                     | < 3 mois      | De 3 mois à 1 an | De 1 an à 5 ans | > 5 ans      |               |                |                |
| COMPTES A VUE       | 76 862        | 0                | 0               | 0            | 76 862        | 67 960         | 13,10%         |
| PRETS JJ            | 0             | 0                | 0               | 0            | 0             | 0              | n.s            |
| PRETS TERME         | 0             | 0                | 0               | 0            | 0             | 64 699         | -100,00%       |
| PRETS FINANCIERS    | 0             | 0                | 0               | 1 724        | 1 724         | 2 026          | -14,92%        |
| CREANCES RATTACHEES | 318           | 0                | 0               | 0            | 318           | 123            | 157,68%        |
| <b>TOTAL</b>        | <b>77 180</b> | <b>0</b>         | <b>0</b>        | <b>1 724</b> | <b>78 904</b> | <b>134 809</b> | <b>-41,47%</b> |

| DETTES (EUR.000)  |              |                  |                 |              | 2016          | 2015          | Variation     |
|-------------------|--------------|------------------|-----------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
|                   | < 3 mois     | De 3 mois à 1 an | De 1 an à 5 ans | > 5 ans      |               |               |               |
| COMPTES A VUE     | 4 049        | 0                | 0               | 0            | 4 049         | 4 888         | -17,17%       |
| EMPRUNTS JJ       | 0            | 0                | 0               | 0            | 0             | 0             | n.s.          |
| EMPRUNTS TERME    | 0            | 2 141            | 49 594          | 8 415        | 60 151        | 62 198        | -3,29%        |
| DETTES RATTACHEES | 168          | 0                | 0               | 0            | 168           | 236           | -28,99%       |
| <b>TOTAL</b>      | <b>4 216</b> | <b>2 141</b>     | <b>49 594</b>   | <b>8 415</b> | <b>64 367</b> | <b>67 322</b> | <b>-4,39%</b> |

En juin 2014, parmi les mesures de politique monétaire, la BCE a annoncé un nouveau programme d'opération de financement des établissements de crédit (TLTRO : Targeted Long-Term Refinancing Operations) visant en priorité à contenir l'activité de prêt bancaire au secteur privé non financier.

La Banque a décidé de participer à ce programme et bénéficie d'une allocation de 40M€ (30 M€ à 0,15% et 10M€ à 0,05%) pour une durée de 2 ans, renouvelable 2 ans sous la condition d'accroissement des emplois clientèle. En juin 2016 la banque a remboursé intégralement les 40 M€ pour pouvoir participer au nouveau programme TLTRO II pour le même montant.

**Note 5 - CREANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET REPRESENTES PAR UN TITRE :**

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2016 était la suivante :

| (EUR.000)                  | 2016           | 2015             |                                  | 2016             | 2015             |
|----------------------------|----------------|------------------|----------------------------------|------------------|------------------|
| <b>CREANCES</b>            |                |                  | <b>DETTES</b>                    |                  |                  |
| Créances commerciales      | 24 554         | 27 201           | comptes sur livrets              | 95 809           | 98 142           |
| Prets clientèle financière | 647            | 690              | autres cptes épargne réglementés | 6 149            | 3 749            |
| Autres crédits             | 831 697        | 856 658          | C/C créditeurs                   | 785 247          | 924 429          |
| C/C débiteurs              | 76 687         | 121 668          | comptes à terme                  | 125 976          | 201 102          |
| Affacturation              |                |                  | emprunts clientèle financière    | -                | -                |
|                            |                |                  | bons de caisse                   | 117              | 117              |
|                            |                |                  | certificats de dépôts            | -                | -                |
|                            |                |                  | autres sommes dues               | 564              | 432              |
|                            | <b>933 586</b> | <b>1 006 216</b> |                                  | <b>1 013 862</b> | <b>1 227 971</b> |

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leur durée.

A la fin des exercices 2016 et 2015, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

| (EUR.000)           | 2016           | 2015             |                   | 2016             | 2015             |
|---------------------|----------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|
| <b>CREANCES</b>     |                |                  | <b>DETTES</b>     |                  |                  |
| Moins de 3 mois     | 176 153        | 253 283          | Moins de 3 mois   | 895 902          | 1 104 292        |
| De 3 mois à 1 an    | 113 570        | 111 290          | De 3 mois à 1 an  | 25 540           | 35 762           |
| De 1 à 5 ans        | 393 974        | 375 695          | De 1 à 5 ans      | 73 867           | 60 033           |
| Plus de 5 ans       | 247 592        | 263 482          | Plus de 5 ans     | 16 060           | 24 585           |
| Créances rattachées | 2 297          | 2 466            | Dettes rattachées | 2 493            | 3 298            |
|                     | <b>933 586</b> | <b>1 006 216</b> |                   | <b>1 013 862</b> | <b>1 227 971</b> |

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

#### **Note 6 - RISQUES SUR CREDITS A LA CLIENTELE :**

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

| <b>K€</b>   | <b>2016</b> | <b>2015</b> | <b>Variation</b> |
|---|-------------|-------------|------------------|
| Engagements globaux bruts                                       | 1 005 700   | 1 057 222   | -4,87%           |
| Engagements sains   | 853 364     | 869 740     | -1,88%           |
| Engagements restructurés  | 48 009      | 104 407     | -54,02%          |
| Engagements douteux   | 100 258     | 78 797      | 27,24%           |
| Engagements douteux compromis                                   | 4 069       | 4 278       | -4,87%           |
| Dépréciations   | 72 114      | 51 006      | 41,38%           |
| Engagements nets  | 933 586     | 1 006 216   | -7,22%           |
| Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis | 69%         | 61%         | 12,58%           |
| Poids des douteux et douteux compromis sur encours global       | 10,37%      | 7,86%       | 32,02%           |
| <b>Dépréciations (K€)</b>                                       | <b>2016</b> | <b>2015</b> | <b>Variation</b> |
| solde au 1er janvier  | 51 006      | 42 691      | 19,48%           |
| Dotations et reprises, utilisation de l'exercice                | 20 875      | 8 530       | 144,72%          |
| Dotations et reprises liées à l'effet temps                     | 233         | -215        | -208,43%         |
| Dotations et reprises liées à la décote                         | 0           | 0           | 0,00%            |
| Solde au 31 décembre  | 72 114      | 51 006      | 41,38%           |

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2016 entraîne une dotation nette de 233.244 €.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

**Note 7 – PORTEFEUILLE-TITRES :**

Au 31 Décembre 2016, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

|  | (EUR.000) | 2016          | 2015          | Variation     |
|--|-----------|---------------|---------------|---------------|
| Titres d'investissement  |           | 82 486        | 51 920        | 58,87%        |
| dont douteux   |           | 0             | 0             |               |
| Titres de placement  |           | 9 234         | 9 507         | -2,87%        |
| Titres de transaction  |           | 0             | 0             |               |
| Autres titres  |           | 826           | 826           | -0,01%        |
| Créances rattachées  |           | 2 004         | 1 498         | 33,73%        |
| <b>TOTAL</b>   |           | <b>94 550</b> | <b>63 751</b> | <b>48,31%</b> |
| Dépréciations  |           | -5            | -121          | -96,10%       |
| dont dépréciations sur titres d'investissements douteux        |           | 0             | 0             |               |
| <b>MONTANT NET</b>   |           | <b>94 545</b> | <b>63 630</b> | <b>48,59%</b> |
| Titres du secteur public                                       |           | 9 366         | 9 699         | -3,43%        |
| Titres du secteur privé  |           | 83 176        | 52 432        | 58,63%        |
| Créances rattachées  |           | 2 004         | 1 498         | 33,73%        |
| <b>TOTAL</b>   |           | <b>94 545</b> | <b>63 630</b> | <b>48,59%</b> |
| Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle : |           |               |               |               |
|  | (EUR.000) | 2016          | 2015          | 0,05%         |
| Moins de 3 mois  |           | 5 046         | 0             | n.s.          |
| De 3 mois à 1 an   |           | 2 852         | 0             | n.s.          |
| De 1 an à 5 ans  |           | 74 588        | 51 920        | 43,66%        |
| Plus de 5 ans  |           | 0             | 0             |               |
| <b>TOTAL</b>   |           | <b>82 486</b> | <b>51 920</b> | <b>58,87%</b> |

**Titres cotés**

**92 529**

**62 119**

Durant l'exercice, la Banque a poursuivi la reconstitution d'un portefeuille de titres pour compte propre poursuivant plusieurs objectifs :

- Alimenter le coussin d'Actifs Liquides de Haute Qualité (HQLA) pour répondre aux exigences des nouveaux ratios de liquidité (LCR, NSFR)
- Réduire l'exposition au risque de taux par la reconstitution du portefeuille de macro-couverture des comptes à vue
- Optimiser la liquidité disponible au regard du contexte de taux bas attendu comme durable et des rémunérations négatives des dépôts interbancaires au jour le jour et auprès de la Banque Centrale.

Au 31 Décembre 2016, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 82.938 K€.

Le montant net des décotes (-)/surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 2.213 K€.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2016, les valeurs remises en garanties représentaient une valeur comptable de 20.682 K€. En contrepartie, en incluant les créances privées TRICP la banque bénéficie d'une ligne de refinancement de 56.479 K€. Depuis fin 2010, hors TLTRO aucune utilisation n'est à signaler.

**Note 8 – IMMOBILISATIONS :**

| (EUR.000)                            | 2015          | Augmentation  | Diminution | 2016          | Variation      |
|--------------------------------------|---------------|---------------|------------|---------------|----------------|
| Terrains et constructions            | 3 749         |               |            | 3 749         | 0,00%          |
| Immobilisations incorporelles        | 3 429         |               |            | 3 429         | 0,00%          |
| Matériel de transport                | 0             |               |            | 0             |                |
| Mob. et mat. de bureau et inf.       | 4 815         | 87            | 14         | 4 888         | 1,52%          |
| Agencements, installations           | 25 066        | 406           |            | 25 472        | 1,62%          |
| Œuvres d'Arts                        | 324           |               |            | 324           | 0,00%          |
| Immobilisations en cours             | 146           | 291           | 147        | 290           | 98,94%         |
| Logiciels                            | 12 841        | 453           |            | 13 294        | 3,53%          |
| <b>Valeur brute</b>                  | <b>50 369</b> | <b>1 237</b>  | <b>161</b> | <b>51 445</b> | <b>2,14%</b>   |
| Amortissements cumulés               | -26 922       | -3 159        | -14        | -30 067       | 11,68%         |
| Dépréciations / immob. Incorporelles | 0             | -677          |            | -677          | n.s.           |
| <b>Valeur nette</b>                  | <b>23 447</b> | <b>-2 599</b> | <b>147</b> | <b>20 701</b> | <b>-11,71%</b> |

Compte tenu des valeurs locatives de marché et des loyers actuels il a été décidé de revoir les valorisations des droits au bail présents dans les immobilisations pour un montant brut de 3.265 K€ et procéder à une provision pour dépréciation de 631K€.

**Note 9 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :**

| AUTRES ACTIFS (EUR. 000)           | 2016          | 2015          | Variation      |
|------------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Dépôts de garantie versés          | 1 720         | 2 166         | -20,60%        |
| T.V.A.                             | 2 101         | 1 991         | 5,52%          |
| Créances d'impôt exigible          | 1 365         | 7 802         | -82,50%        |
| Stocks d'immeubles                 | 14 469        | 9 819         | n.s.           |
| - Provision sur stocks d'immeubles | (4 922)       | (96)          | n.s.           |
| Divers                             | 472           | 556           | -15,10%        |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>15 206</b> | <b>22 239</b> | <b>-31,63%</b> |
| AUTRES PASSIFS (EUR. 000)          | 2016          | 2015          | Variation      |
| Primes sur instruments financiers  | -             | -             | -              |
| Prélèvements et autres impôts      | 87            | 63            | 38,62%         |
| T.V.A.                             | 106           | 157           | -32,05%        |
| Personnel et organismes sociaux    | 1 699         | 1 487         | 14,22%         |
| Comptes passage assurances         | 3             | 35            | -91,16%        |
| Dettes sur l'Etat                  | -             | -             | -              |
| Divers                             | 879           | 908           | -3,13%         |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>2 775</b>  | <b>2 649</b>  | <b>4,73%</b>   |

Dans le cadre de la résolution d'un dossier contentieux, MONTE PASCHI BANQUE est devenu propriétaire d'un immeuble à usage d'habitation situé à Menton (06) pour une valeur de 4.686 K€. Cet immeuble a pour vocation à être revendu dans les délais les meilleurs et figure à ce titre en Stocks.

Cependant compte tenu de problèmes de commercialisation du bien, la Banque a constitué de manière prudente une provision pour dépréciation de 1.600 K€.

MONTE PASCHI CONSEIL est toujours propriétaire de 23 appartements dans des immeubles résidentiels à Beaulieu et Beausoleil (06), également destinés prioritairement à la vente. Fin 2016, suite à une expertise externe il a été décidé la constitution d'une provision complémentaire pour dépréciation d'un montant de 3.226 K€.

Sous la rubrique « Créances d'impôts exigibles » apparaissent principalement les crédits d'impôts relatifs au CICE constituées depuis 2013 pour un montant de 1.315 K€. La créance de carry-back de 6.780 K€ constituée lors de l'exercice 2010, et qui apparaissait au bilan 2015 a fait l'objet d'un remboursement intégral de l'Administration fiscale durant l'exercice.

**Note 10 - COMPTES DE REGULARISATION :**

| (EUR. 000)                                | 2016          | 2015          | Variation     |
|---|---------------|---------------|---------------|
| <b>ACTIF</b>                              |               |               |               |
| Produits à recevoir                       | 2 014         | 2 160         | -6,79%        |
| Charges payées ou comptabilisées d'avance | 1 136         | 685           | 65,81%        |
| Comptes de recouvrement                   | -             | 10            | -100,00%      |
| Impôts différés                           | -             | -             |               |
| Autres comptes débiteurs                  | 24 438        | 23 252        | 5,10%         |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>27 588</b> | <b>26 107</b> | <b>5,67%</b>  |
| <b>PASSIF</b>                             |               |               |               |
| Charges à payer                           | 2 639         | 3 207         | -17,71%       |
| Produits perçus ou comptabilisés d'avance | 2 964         | 2 496         | 18,74%        |
| Comptes de recouvrement                   | 1 994         | 4 150         | -51,96%       |
| Autres comptes créditeurs                 | 22 288        | 22 827        | -2,36%        |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>29 885</b> | <b>32 681</b> | <b>-8,56%</b> |

En 2014, la Banque a décidé de ne plus activer l'impôt différé.

**Note 11 – PROVISIONS :**

| (EUR.000)  | 2015         | dotations  | reprises   | utilisations | 2016         |
|--|--------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Provisions   | 1 716        | 726        | 100        | 762          | 1 580        |
| Provisions risques opérationnels                               | 56           | 178        | 0          | 20           | 214          |
| Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail | 3 476        | 0          | 313        | 0            | 3 163        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>5 248</b> | <b>904</b> | <b>413</b> | <b>781</b>   | <b>4 958</b> |

En référence à la politique du groupe MPS, visant à pratiquer des provisions sur les créances restructurées, il a été décidé de doter une provision pour risques affectés de 520 K€ pour 3 dossiers en 2016.

Sur les 850K€ constitués en 2015 à ce titre, 360K€ ont fait l'objet de reprises, dont 260K€ pour être reconstitués en provisions pour risques de crédit.

**Note 12 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :**

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

| (EUR. 000)             | 2014          | Variations | Affectation<br>du résultat | Résultat de<br>l'exercice | 2015          | Variations     |
|------------------------|---------------|------------|----------------------------|---------------------------|---------------|----------------|
| Capital social         | 69 632        |            |                            |                           | 69 632        | 0,00%          |
| Prime d'émission       | 22 350        | 0          |                            |                           | 22 350        | 0,00%          |
| Réserves consolidées   | 9 743         | 0          | -10 901                    |                           | -1 158        | -111,89%       |
| Dividendes             | 0             |            |                            |                           | 0             | ns             |
| Résultat de l'exercice | -10 901       |            | 10 901                     | -12 220                   | -12 220       | 12,10%         |
|                        | <b>90 823</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>                   | <b>-12 220</b>            | <b>78 603</b> | <b>-13,45%</b> |

| (EUR. 000)             | 2015          | Variations    | Affectation<br>du résultat | Résultat de<br>l'exercice | 2016          | Variations     |
|------------------------|---------------|---------------|----------------------------|---------------------------|---------------|----------------|
| Capital social         | 69 632        | 15 000        |                            |                           | 84 632        | 21,54%         |
| Prime d'émission       | 22 350        | 0             |                            |                           | 22 350        | 0,00%          |
| Réserves consolidées   | -1 158        | 0             | -12 220                    |                           | -13 378       | 1055,27%       |
| Dividendes             | 0             |               |                            |                           | 0             | ns             |
| Résultat de l'exercice | -12 220       |               | 12 220                     | -27 659                   | -27 659       | 126,34%        |
|                        | <b>78 603</b> | <b>15 000</b> | <b>0</b>                   | <b>-27 659</b>            | <b>65 944</b> | <b>-16,10%</b> |

Suite à l'augmentation de capital de 15M€ réalisée en 2016 le capital social est désormais composé de 5.553.299 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

Une augmentation de capital de 40M€ est prévue pour 2017.

**FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

**Note 13 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES :**

| (EUR.000)  | Produits      |               | Charges      |              | Marge nette   |               | Variations    |
|--|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
|  | 2016          | 2015          | 2016         | 2015         | 2016          | 2015          |               |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 1 299         | 1 932         | 1 907        | 3 001        | -608          | -1 068        | -43,11%       |
| Sur opérations avec la clientèle                 | 29 362        | 32 196        | 3 454        | 4 432        | 25 908        | 27 763        | -6,68%        |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe   | 3 084         | 2 016         | 1 425        | 988          | 1 659         | 1 028         | 61,35%        |
| Autres intérêts et produits assimilés            | 0             | 0             | 0            | 0            | 0             | 0             | ns            |
| <b>Total</b>                                     | <b>33 746</b> | <b>36 144</b> | <b>6 787</b> | <b>8 421</b> | <b>26 960</b> | <b>27 722</b> | <b>-2,75%</b> |

**Note 14 – COMMISSIONS**

| <b>COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)</b> | <b>2016</b>   | <b>2015</b>   | <b>variation</b> |
|--------------------------------------|---------------|---------------|------------------|
| Clientèle                            | 8 657         | 8 143         | 6,31%            |
| Opérations sur titres                | 1 041         | 1 326         | -21,49%          |
| Opérations de hors-bilan             | 1 431         | 1 523         | -6,02%           |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>11 129</b> | <b>10 992</b> | <b>1,25%</b>     |
| <b>COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)</b>  |               |               |                  |
|                                      | <b>2016</b>   | <b>2015</b>   | <b>variation</b> |
| Etablissements de crédit             | 86            | 68            | 26,91%           |
| Clientèle                            | 712           | 928           | -23,25%          |
| Opérations sur titres                | 53            | 62            | -13,99%          |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>852</b>    | <b>1 058</b>  | <b>-19,48%</b>   |
| <b>COMMISSIONS NETTES</b>            | <b>10 277</b> | <b>9 934</b>  | <b>3,46%</b>     |

En application du règlement 2014-07 du 26 novembre 2014, la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versées aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 1.098 K€ (contre 910 K€ en 2015).

**Note 15 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

| <b>(EUR. 000)</b>               | <b>2016</b>  | <b>2015</b>  |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Représentation fiscale          | 488          | 691          |
| Gestion Comptes / Autorisations | 1 408        | 1 385        |
| Assurances                      | 1 312        | 1 424        |
| Gestion Titres                  | -            | -            |
| Banque à distance               | 501          | 473          |
| Moyens Paiement                 | 843          | 741          |
| Autres Commissions diverses     | 319          | 672          |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>4 871</b> | <b>5 386</b> |

**Note 16 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :**

| <b>(EUR. 000)</b>                                  | <b>2016</b>   | <b>2015</b>   |
|--|---------------|---------------|
| Salaires   | 13 462        | 13 918        |
| Charges sociales                                   | 5 447         | 5 586         |
| Dotations nettes risques personnel                 | (117)         | (283)         |
| IDR et médailles du travail                        | (312)         | 199           |
| Impôts sur rémunérations                           | 1 895         | 1 801         |
| Impôts et taxes                                    | 756           | 707           |
| Services extérieurs et autres frais administratifs | 16 929        | 17 525        |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>38 060</b> | <b>39 452</b> |

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est imputé en déduction des charges de personnel. Il s'élève à 338 K€ contre 378 K€ en 2015.

**Note 17 – COÛT DU RISQUE :**

|  | 2016           | 2015           |
|--|----------------|----------------|
| Dotations aux dépréciations  | -24 343        | -12 983        |
| Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps                      | -968           | -496           |
| Dotations aux dépréciations liées à la décote                          | 0              | 0              |
| Dotations aux provisions dépréciations passifs                         | 0              | 0              |
| Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles                | -4 825         | 0              |
| Reprises de dépréciations  | 4 179          | 4 774          |
| Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations     | -482           | -3 318         |
| Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations | -253           | -85            |
| Récupérations sur créances amorties                                    | 161            | 11             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>-26 531</b> | <b>-12 097</b> |

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 734 K€ pour 2016 et 477 K€ pour 2015 en application du règlement 2014-07.

**Note 18 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :**

| (EUR. 000)                             | 2016         | 2015       |
|--|--------------|------------|
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>         |              |            |
| Charges exceptionnelles d'exploitation | 443          | 117        |
| Charges exceptionnelles                | 897          | 28         |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>1 340</b> | <b>144</b> |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>          |              |            |
| Produits exceptionnels d'exploitation  | 205          | -          |
| Produits exceptionnels                 | 565          | 427        |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>770</b>   | <b>427</b> |
| <b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>           | <b>(569)</b> | <b>283</b> |

En charges figurent notamment les coûts salariaux complémentaires et présentant un caractère exceptionnel liés à la résolution de litiges salariaux (816 K€), et en produits, nous retrouvons un remboursement de 400 k€ de cotisations au F.G.D.R. (Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution) suite à l'application d'une nouvelle méthode de calcul par stocks de contribution arrêtée par l'ACPR.

**Note 19 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :**

Au titre de l'exercice 2016, la charge nette de l'impôt sur les sociétés est nulle

Le résultat du groupe MPB en intégration fiscale (regroupant MPB et MPC, la SCI étant en transparence fiscale) sur l'exercice 2016 fait ressortir un déficit fiscal de 27.463 K€. Ce résultat fiscal sera reporté sur les exercices futurs. Suite à cette affectation le solde des déficits reportables en avant s'établit à 84.144 K€

La Banque a bénéficié en 2016 du remboursement intégral de la créance qu'elle disposait sur le Trésor Public (carry-back) pour un montant de 6.780 K€.

**Note 20 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :**

| (EUR.000)   | 2016          | 2015          |
|---|---------------|---------------|
| <b>Euro à recevoir contre devises à livrer</b>        | <b>13 795</b> | <b>12 724</b> |
| Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie | 10 275        | 0             |
| Opérations d'échanges financiers                      | 3 521         | 12 724        |
| <b>Devises à recevoir contre euro à livrer</b>        | <b>3 556</b>  | <b>4 786</b>  |
| Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie | 3 551         | 3 359         |
| Opérations d'échanges financiers                      | 6             | 1 427         |
| <b>Devises à recevoir contre devises à livrer</b>     | <b>0</b>      | <b>0</b>      |
| Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie | 0             | 0             |
| Opérations d'échanges financiers                      | 0             | 0             |
| <b>Devises à livrer contre devises à recevoir</b>     | <b>0</b>      | <b>0</b>      |
| Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie | 0             | 0             |
| Opérations d'échanges financiers                      | 0             | 0             |

**Note 21 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :**

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2016 comme suit :

| POSITIONS                |                 |               |               |               | Total         | Total         | Jsute valeur  |
|--------------------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| (EUR. 000)               | moins de 3 mois | 3 mois à 1 an | 1 an à 5 ans  | >5 ans        | 2016          | 2015          | 2016          |
| <b>SWAPS DE TAUX</b>     |                 |               |               |               |               |               |               |
| Emprunteur taux fixe     |                 | 94            | 1 500         | 14 469        | 16 063        | 18 485        | -2 579        |
| Emprunteur taux variable |                 |               | 8 723         | 960           | 9 683         | 23 555        | -624          |
| Prêteur taux fixe        | 0               | 0             | 0             | 0             | 0             | 0             | 0             |
| <b>TOTAUX</b>            | <b>0</b>        | <b>94</b>     | <b>10 223</b> | <b>15 429</b> | <b>25 746</b> | <b>42 040</b> | <b>-3 202</b> |

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement 2014-07 de l'ANC.

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non

garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

**Note 22 - CONSTITUTION DU RESULTAT CONSOLIDE :**

|  | 2016               | 2015               |
|--|--------------------|--------------------|
| Résultat social de MONTE PASCHI BANQUE SA            | -28 898 K €        | -11 791 K €        |
| Résultat social de MONTE PASCHI CONSEIL (FRANCE) SAS | -3 449 K €         | -429 K €           |
| Neutralisation provisions intra-groupe               | 4 688 K €          | 0 K € *            |
| Dividendes versés par MPC à MPB                      |                    | 0 K € *            |
| Impôts différés                                      |                    | 0 K €              |
|  | <b>-27 659 K €</b> | <b>-12 220 K €</b> |

\* Opérations intragroupe retraitées en consolidation

**Note 23 – RATIOS REGLEMENTAIRES :**

La banque respecte au 31 décembre 2016 l'ensemble des ratios prudentiels, à l'exception du ratio de solvabilité, situation qui devrait se régulariser rapidement avec l'augmentation de capital de 40 M€ prévue début 2017.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère à hauteur de 350 Millions de dollars américains pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie de 300 Millions d'Euros,

La liquidité de Monte Paschi Banque est contrôlée à travers l'outil Forex à J+3, avec une exigence de « réserves Banque de France » de l'ordre de 10M€ fixée par la Politique de gestion du risque global de taux et de change.

**Note 24 – EFFECTIF :**

La moyenne de notre effectif au 31/12/2016 se ventile de la façon suivante :

|                    |            |
|--------------------|------------|
| Cadres hors classe | <b>2</b>   |
| Cadres             | <b>165</b> |
| Employés           | <b>126</b> |

**Note 25 – HONORAIRES DES CAC :**

Les honoraires des commissaires aux comptes facturées au titre de l'exercice 2016, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés, sont décomposés de la façon suivante :

| <b>Nom de la société</b> | <b>Mission</b>                    | <b>Montant</b> |
|--------------------------|-----------------------------------|----------------|
| Ernst & Young            | Examen des comptes annuels        | 73             |
|                          | Reporting maison-mère             | 30             |
|                          | Autres missions (juridiques, Ddl) | 5,3            |
| MBV                      | Examen des comptes annuels        | 49             |
|                          | Autres missions (juridiques, Ddl) | 13,3           |

*(montants HT en milliers d'euros)*

**Note 26 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :**

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 17 Avril 2014 a fixé à 132.000 euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le conseil du 4 juin 2014 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 € pour le Président, à 26.000,00 € pour le Vice-Président et à 16.000,00 € pour chacun des administrateurs.

**Note 27 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES**

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2016.

# INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITES AU 31.12.2016

---

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Les tableaux ci-après, en application de l'article précité, mentionnent les informations requises.

– Périmètre de consolidation

| Nom implantation     | Nature d'activité          | Localisation géographique |
|----------------------|----------------------------|---------------------------|
| Monte Paschi Banque  | Banque                     | France                    |
| Monte Paschi Conseil | Intermédiation immobilière | France                    |
| SCI Victor Hugo      | Immobilier d'exploitation  | France                    |

– Détail par pays\*

|                                      | France  |
|--------------------------------------|---------|
| Produit net bancaire                 | 41 337  |
| Effectifs, en équivalent temps plein | 264     |
| Bénéfice ou perte avant impôt        | -27 659 |
| Montant des impôts sur les bénéfices | -       |
| <i>dont impôts différés</i>          | -       |
| Subventions publiques reçues         | -       |

\*Données en millions d'euros



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

---

MBV ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

**MONTE PASCHI BANQUE S.A.**  
Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés

MBV & Associés  
26, rue Cambacérés  
75008 Paris

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
1-2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

**MONTE PASCHI BANQUE S.A.**  
Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Monte Paschi Banque S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.8, 1.9, 6 et 17 de l'annexe aux comptes consolidés, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur une base individuelle.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et les paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 1.12 a), 1.12 b) et 11 de l'annexe.
- Votre société a procédé à des tests de dépréciation, portant notamment sur la valorisation des immobilisations, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1, 8 et 9 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 4 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

MBV ET ASSOCIES



Martine Leconte  
Associée

ERNST & YOUNG et Autres



Olivier Durand  
Associé



# BILAN SOCIAL 2016

## BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2016

En '000' €

| <b>ACTIF</b>  | <b>2016</b> | <b>2015</b> | <b>Variation</b> | <b>PASSIF</b>   | <b>2016</b> | <b>2015</b> | <b>Variation</b> |
|---|-------------|-------------|------------------|---|-------------|-------------|------------------|
| Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux | 11 189      | 137 820     | -91,88%          | Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux | -           | -           | 0,00%            |
| Créances sur les établissements de crédit                             | 78 904      | 134 809     | -41,47%          | Dettes envers les établissements de crédit                            | 64 367      | 67 322      | -4,39%           |
| Créances sur la clientèle   | 943 077     | 1 018 429   | -7,40%           | Comptes créditeurs de la clientèle                                    | 1 013 838   | 1 227 857   | -17,43%          |
| Obligations et autres titres à revenu fixe                            | 93 721      | 62 806      | 49,22%           | Dettes représentées par un titre                                      | 114         | 114         | 0,00%            |
| Actions et autres titres à revenu variable                            | 824         | 824         | 0,00%            | Autres passifs  | 2 772       | 2 647       | 4,73%            |
| Parts dans les entreprises liées                                      | 4 285       | 1 487       | 188,11%          | Comptes de régularisation   | 29 872      | 32 674      | -8,58%           |
| Immobilisations incorporelles   | 3 333       | 3 958       | -15,77%          | Provisions  | 9 608       | 5 248       | 83,08%           |
| Immobilisations corporelles   | 16 640      | 18 722      | -11,12%          | Fonds pour risques bancaires généraux                                 | 600         | 600         | 0,00%            |
| Autres actifs   | 6 814       | 10 583      | -35,61%          | Dettes subordonnées   | -           | -           |                  |
| Comptes de régularisation   | 27 677      | 26 215      | 5,58%            | Capital souscrit  | 84 632      | 69 632      | 21,54%           |
|   |             |             |                  | Primes d'émission   | 22 350      | 22 350      | 0,00%            |
|   |             |             |                  | Réserves  | 48 484      | 48 442      | 0,09%            |
|   |             |             |                  | Report à nouveau  | -61 276     | -49 443     | 23,93%           |
|   |             |             |                  | Résultat de l'exercice  | -28 898     | -11 791     | 145,08%          |

|                         |                  |                  |                |
|-------------------------|------------------|------------------|----------------|
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b> | <b>1 186 465</b> | <b>1 415 653</b> | <b>-16,19%</b> |
|-------------------------|------------------|------------------|----------------|

|                        |                  |                  |                |
|------------------------|------------------|------------------|----------------|
| <b>TOTAL DU PASSIF</b> | <b>1 186 465</b> | <b>1 415 653</b> | <b>-16,19%</b> |
|------------------------|------------------|------------------|----------------|

### Hors-Bilan

| <b>Engagements donnés</b>    |         |         |        |
|------------------------------|---------|---------|--------|
| * Engagements de financement | 47 670  | 44 461  | 7,22%  |
| * Engagements de garantie    | 160 403 | 170 895 | -6,14% |

### Hors-Bilan

| <b>Engagements reçus</b>     |         |         |        |
|------------------------------|---------|---------|--------|
| * Engagements de financement | 325 439 | 334 381 | -2,67% |
| * Engagements de garantie    | 39 562  | 43 693  | -9,45% |

# SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION 2016 (SOCIAL)

## SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (SOCIAL) AU 31 DECEMBRE 2016

| En '000' €   | 2016           | 2015           | Evol.           |
|--|----------------|----------------|-----------------|
| <b>Intérêts et produits assimilés</b>  | 33 854         | 36 290         | -6,7%           |
| <b>Intérêts et charges assimilées</b>  | -6 787         | -8 423         | -19,4%          |
| <b>Revenu des titres à revenu variable</b>   | 133            | 134            | -1,1%           |
| <b>Commissions (produits)</b>  | 11 129         | 10 992         | 1,2%            |
| <b>Commissions (charges)</b>   | -852           | -1 058         | -19,5%          |
| <b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>                     | 157            | 156            | 0,5%            |
| <b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>          | 0              | 4              | -93,5%          |
| <b>Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers</b>                           | 0              | 0              | ns              |
| <b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>   | 4 964          | 5 210          | -4,7%           |
| <b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>  | -1 025         | -1 019         | 0,6%            |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>  | <b>41 572</b>  | <b>42 287</b>  | <b>-1,7%</b>    |
| <b>Charges générales d'exploitation</b>  | -38 106        | -39 508        | -3,5%           |
| <b>Dotations aux amort., dépréciations et provisions sur immob. Incorp. et corporelles</b> | -3 797         | -2 755         | 37,8%           |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>  | <b>-330</b>    | <b>23</b>      | <b>-1506,8%</b> |
| <b>Coût du risque</b>  | -27 994        | -12 097        | 131,4%          |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>   | <b>-28 323</b> | <b>-12 074</b> | <b>134,6%</b>   |
| <b>Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>  | 0              | 0              | ns              |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>   | <b>-28 323</b> | <b>-12 074</b> | <b>134,6%</b>   |
| <b>Résultat exceptionnel</b>   | <b>-575</b>    | 283            | -303,3%         |
| <b>Impôts sur les bénéfices</b>  | <b>0</b>       | 0              | ns              |
| <b>(Dotation) reprise des fonds pour risques bancaires généraux</b>                        | <b>0</b>       | 0              | ns              |
| <b>RESULTAT NET</b>  | <b>-28 898</b> | <b>-11 791</b> | <b>145,1%</b>   |

# ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

---

## **Faits significatifs**

### **Augmentation de capital**

En date du 26 juillet 2016, il a été réalisé l'augmentation du capital social de la Banque d'un montant nominal de 15.000.000,48 € (le capital social de la Banque est passé donc de 69.632.276.28 € à 84.632.276,76 €).

En février 2017, l'Assemblée générale de la Banque a pris la décision de déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs de procéder à l'augmentation en une fois du capital social d'environ 40 M€. En effet, ce montant permettra de garantir le respect du ratio de solvabilité auquel la Banque est actuellement soumise, tout en disposant d'un capital conservation buffer adéquat afin de couvrir l'évolution future des Targets Total Capital Ratio.

Le Conseil est autorisé à faire usage de cette délégation après réception par la société de l'autorisation de la Banque Centrale Européenne permettant de qualifier les nouvelles actions à émettre comme des fonds propres CET1 ; cette augmentation de capital s'effectuera ainsi courant 2017, dès réception de l'autorisation de la BCE susvisée.

### **Provisions et dépréciations effectuées dans le cadre d'un exercice de revue de qualité des actifs**

Durant le dernier trimestre 2016, la Direction Générale a procédé à un exercice de revue de la qualité des actifs, qui a abouti à la comptabilisation de provisions ou dépréciations complémentaires pour un montant global de 28,9 M€.

Elles se décomposent de la façon suivante :

- Risque de crédit pour un montant de 21.7 M€
- Dépréciations des biens immobiliers en stocks pour un montant de 1,6 M€
- Dépréciation d'actifs immatériels (Droit au bail sur les locaux d'exploitation) pour un montant de 0.6 M€.
- Constitution d'une provision globale d'environ 4,7 M€ sur la valeur de la participation de la filiale MONTE PASCHI CONSEIL
- Autres provisions pour 0,3 M€

### **Note 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les comptes sociaux de Monte Paschi Banque S. A. sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

### 1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### 1.2) Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2016

### 1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéficiaire ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement 2014-07 de l'ANC les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

### 1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

### 1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

#### a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2016, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

#### b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

### c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement n°2005-03 modifié sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

### d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

### 1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

|  |             |           |
|--|-------------|-----------|
| Constructions  | 25 à 35 ans | Linéaire  |
| Matériel de transport                                      | 5 ans       | Linéaire  |
| Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations | 5 et 10 ans | Linéaire  |
| Autre matériel informatique                                | 3 ans       | Dégressif |

|   |            |          |
|---|------------|----------|
| Frais de développement et d'acquisition de logiciels                | 1 et 3 ans | Linéaire |
| Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB) | 5 ans      | Linéaire |
| Droit au bail   | Non amorti |          |

### 1.7) Impôt sur les sociétés :

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus.

### 1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la maison mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains ;
- B : clients sensibles forborne et douteux ;
- C : clients contentieux.

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires. Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

#### 1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non recouvrement évalués par la Direction de la Banque. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

#### 1.10) Accord de participation des salariés :

La MONTE PASCHI BANQUE a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe MONTE PASCHI aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces quatre sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

#### 1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée

à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

#### 1.12) Passifs sociaux :

##### a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la dette enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2016, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit/

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5% ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (10,24 % de 16 à 30 ans, 12,56 % de 30 à 50 ans et 2,09 % de 50 à 75 ans).

La dette s'élève à 2.412.341 € au 31 décembre 2016 pour la banque, Ces évaluations sont totalement provisionnées. Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

##### b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite.

La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 751 392 € au 31 décembre 2016 pour la banque.

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la CRPB a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2016 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2015 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2016.

#### 1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le DIF (Droit Individuel à la Formation), institué par l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à compter du 1er janvier 2015.

Les heures acquises jusqu'au 31.12.2014 au titre du DIF (soit 26.726 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 31.12.2020.

L'acquisition des heures CPF s'effectue à hauteur de 24 heures par an jusqu'à un plafond de 120 heures, puis à hauteur de 12 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures.

Contrairement au DIF, les heures CPF sont rattachées au salarié et non plus à l'entreprise.

C'est pourquoi l'acquisition des heures CPF est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'incrémentation du compteur intervient à la fin du 1er trimestre suivant l'année de référence.

#### 1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

## **Note 2 - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :**

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2016 et 2015, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir était la suivante :

| CREANCES (EUR.000)  |               |                  |                 |              | 2016          | 2015           | Variation      |
|---------------------|---------------|------------------|-----------------|--------------|---------------|----------------|----------------|
|                     | < 3 mois      | De 3 mois à 1 an | De 1 an à 5 ans | > 5 ans      |               |                |                |
| COMPTES A VUE       | 76 862        | 0                | 0               | 0            | 76 862        | 67 960         | 13,10%         |
| PRETS JJ            | 0             | 0                | 0               | 0            | 0             | 0              | n.s.           |
| PRETS TERME         | 0             | 0                | 0               | 0            | 0             | 64 699         | n.s.           |
| PRETS FINANCIERS    | 0             | 0                | 0               | 1 724        | 1 724         | 2 026          | -14,92%        |
| CREANCES RATTACHEES | 318           | 0                | 0               | 0            | 318           | 123            | 157,68%        |
| <b>TOTAL</b>        | <b>77 180</b> | <b>0</b>         | <b>0</b>        | <b>1 724</b> | <b>78 904</b> | <b>134 809</b> | <b>-41,47%</b> |

| DETTES (EUR.000)  |              |                  |                 |              | 2016          | 2015          | Variation     |
|-------------------|--------------|------------------|-----------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
|                   | < 3 mois     | De 3 mois à 1 an | De 1 an à 5 ans | > 5 ans      |               |               |               |
| COMPTES A VUE     | 4 049        | 0                | 0               | 0            | 4 049         | 4 888         | -17,17%       |
| EMPRUNTS JJ       | 0            | 0                | 0               | 0            | 0             | 0             | n.s.          |
| EMPRUNTS TERME    | 0            | 2 141            | 49 594          | 8 415        | 60 151        | 62 198        | -3,29%        |
| DETTES RATTACHEES | 168          | 0                | 0               | 0            | 168           | 236           | -28,99%       |
| <b>TOTAL</b>      | <b>4 216</b> | <b>2 141</b>     | <b>49 594</b>   | <b>8 415</b> | <b>64 367</b> | <b>67 322</b> | <b>-4,39%</b> |

En juin 2014, parmi les mesures de politique monétaire, la BCE a annoncé un nouveau programme d'opération de financement des établissements de crédit (TLTRO : Targeted Long-Term Refinancing Operations) visant en priorité à contenir l'activité de prêt bancaire au secteur privé non financier.

La Banque a décidé de participer à ce programme et bénéficie d'une allocation de 40M€ (30 M€ à 0,15% et 10M€ à 0,05%) pour une durée de 2 ans, renouvelable 2 ans sous la condition d'accroissement des emplois clientèle. En juin 2016 la banque a remboursé intégralement les 40 M€ pour pouvoir participer au nouveau programme TLTRO II pour le même montant.

## **Note 3 - CREANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET REPRESENTEES PAR UN TITRE :**

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2016 était la suivante :

| (EUR.000)                  | 2016           | 2015             |                                  | 2016             | 2015             |
|----------------------------|----------------|------------------|----------------------------------|------------------|------------------|
| <b>CREANCES</b>            |                |                  | <b>DETTES</b>                    |                  |                  |
| Créances commerciales      | 24 554         | 27 201           | comptes sur livrets              | 95 809           | 98 142           |
| Prets clientèle financière | 647            | 690              | autres cptes épargne réglementés | 6 149            | 3 749            |
| Autres crédits             | 841 188        | 868 870          | C/C créditeurs                   | 785 338          | 924 429          |
| C/C débiteurs              | 76 687         | 121 668          | comptes à terme                  | 125 976          | 201 102          |
| Affacturage                | -              | -                | emprunts clientèle financière    | -                | -                |
|                            |                |                  | bons de caisse                   | 117              | 117              |
|                            |                |                  | certificats de dépôts            | -                | -                |
|                            |                |                  | autres sommes dues               | 564              | 432              |
|                            | <b>943 077</b> | <b>1 018 429</b> |                                  | <b>1 013 952</b> | <b>1 227 971</b> |

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leur durée.

A la fin des exercices 2016 et 2015, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

| (EUR.000)           | 2016           | 2015             |                   | 2016             | 2015             |
|---------------------|----------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|
| <b>CREANCES</b>     |                |                  | <b>DETTES</b>     |                  |                  |
| Moins de 3 mois     | 176 153        | 256 002          | Moins de 3 mois   | 895 992          | 1 104 292        |
| De 3 mois à 1 an    | 123 041        | 111 290          | De 3 mois à 1 an  | 25 540           | 35 762           |
| De 1 à 5 ans        | 393 974        | 385 167          | De 1 à 5 ans      | 73 867           | 60 033           |
| Plus de 5 ans       | 247 592        | 263 482          | Plus de 5 ans     | 16 060           | 24 585           |
| Créances rattachées | 2 316          | 2 488            | Dettes rattachées | 2 493            | 3 298            |
|                     | <b>943 077</b> | <b>1 018 429</b> |                   | <b>1 013 952</b> | <b>1 227 971</b> |

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

#### **Note 4 - RISQUES SUR CREDITS A LA CLIENTELE :**

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

| <b>K€</b>   | <b>2016</b> | <b>2015</b> | <b>Variation</b> |
|---|-------------|-------------|------------------|
| Engagements globaux bruts                                       | 1 015 191   | 1 069 434   | -5,07%           |
| Engagements sains   | 862 855     | 881 953     | -2,17%           |
| Engagements restructurés  | 48 009      | 104 407     | -54,02%          |
| Engagements douteux   | 100 258     | 78 797      | 27,24%           |
| Engagements douteux compromis                                   | 4 069       | 4 278       | -4,87%           |
| Dépréciations   | 72 114      | 51 006      | 41,38%           |
| Engagements nets  | 943 077     | 1 018 429   | -7,40%           |
| Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis | 69%         | 61%         | 12,58%           |
| Poids des douteux et douteux compromis sur encours global       | 10,28%      | 7,77%       | 32,29%           |
| <b>Dépréciations (K€)</b>                                       | <b>2016</b> | <b>2015</b> | <b>Variation</b> |
| solde au 1er janvier  | 51 006      | 42 691      | 19,48%           |
| Dotations et reprises, utilisation de l'exercice                | 20 875      | 8 530       | 144,72%          |
| Dotations et reprises liées à l'effet temps                     | 233         | -215        | -208,43%         |
| Dotations et reprises liées à la décote                         | 0           | 0           | 0,00%            |
| Solde au 31 décembre  | 72 114      | 51 006      | 41,38%           |

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2016 entraîne une dotation nette de 233.244 €.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

**Note 5 – PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES :**

Les filiales et participations au 31 Décembre 2016 sont les suivantes (en milliers d'euros) :

|                                   | Valeur nette<br>31/12/15 | Valeur nette<br>31/12/16 | Quote-part<br>détenue | Capitaux            |                  | Résultat de<br>l'exercice |
|-----------------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------|---------------------|------------------|---------------------------|
|                                   |                          |                          |                       | propres<br>résultat | hors<br>résultat |                           |
| <b>Filiales (France)</b>          |                          |                          |                       |                     |                  |                           |
| Monte Paschi Conseil (France) SAS | 38                       | 0                        | 100,00%               | -548                |                  | -3 449                    |
| SCI Immobilière Victor Hugo       | 0,1                      | 0,1                      | 99,00%                | 0,1                 |                  | 130                       |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>38</b>                | <b>0</b>                 |                       |                     |                  |                           |
| <b>Autres participations</b>      |                          |                          |                       |                     |                  |                           |
| Avances aux associés et parts SCI | 780                      | 3 783                    |                       |                     |                  |                           |
| Monte Paschi Luxembourg           | 25                       | 25                       |                       |                     |                  |                           |
| Certificats d'associations        | 644                      | 477                      |                       |                     |                  |                           |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>1 449</b>             | <b>4 285</b>             |                       |                     |                  |                           |
| <b>TOTAL GENERAL</b>              | <b>1 487</b>             | <b>4 285</b>             |                       |                     |                  |                           |

Compte tenu des résultats de la filiale, et de sa situation financière faisant apparaître un déficit en termes de fonds propres, les titres de participation de MONTE PASCHI CONSEIL (38K€) ont été provisionnés intégralement.

En date du 20/12/2016, MONTE PASCHI BANQUE a par ailleurs consenti à sa filiale MONTE PASCHI CONSEIL une avance en compte-courant d'associé pour un montant de 3 M€ au taux annuel de 2.07%. Cette avance avait pour principal objectif de couvrir le solde débiteur du compte-courant.

Les autres avances aux associés représentent le compte de la SCI IMMOBILIERE VICTOR HUGO.

Les résultats de MONTE PASCHI CONSEIL (France) bénéficient de l'intégration fiscale avec MONTE PASCHI BANQUE SA.

## **Note 6 – PORTEFEUILLE-TITRES :**

Au 31 Décembre 2016, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

|   | (EUR.000) | 2016          | 2015          | Variation     |
|---|-----------|---------------|---------------|---------------|
| Titres d'investissement   |           | 82 486        | 51 920        | 58,87%        |
| dont douteux  |           | 0             | 0             |               |
| Titres de placement   |           | 9 234         | 9 507         | -2,87%        |
| Titres de transaction   |           | 0             | 0             |               |
| Autres titres   |           | 826           | 826           | -0,01%        |
| Créances rattachées   |           | 2 004         | 1 498         | 33,73%        |
| <b>TOTAL</b>  |           | <b>94 550</b> | <b>63 751</b> | <b>48,31%</b> |
| Dépréciations   |           | -5            | -121          | -96,10%       |
| dont dépréciations sur titres d'investissements douteux               |           |               |               |               |
| <b>MONTANT NET</b>  |           | <b>94 545</b> | <b>63 630</b> | <b>48,59%</b> |
| Titres du secteur public  |           | 9 366         | 9 699         | -3,43%        |
| Titres du secteur privé   |           | 83 176        | 52 432        | 58,63%        |
| Créances rattachées   |           | 2 004         | 1 498         | 33,73%        |
| <b>TOTAL</b>  |           | <b>94 545</b> | <b>63 630</b> | <b>48,59%</b> |
| <b>Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :</b> |           |               |               |               |
|   | (EUR.000) | 2016          | 2015          |               |
| Moins de 3 mois   |           | 5 046         | 0             | n.s           |
| De 3 mois à 1 an  |           | 2 852         | 0             | n.s           |
| De 1 an à 5 ans   |           | 74 588        | 51 920        | 43,66%        |
| Plus de 5 ans   |           | 0             | 0             |               |
| <b>TOTAL</b>  |           | <b>82 486</b> | <b>51 920</b> | <b>58,87%</b> |

**Titres cotés** **92 529** **62 119**

Durant l'exercice, la Banque a poursuivi la reconstitution d'un portefeuille de titres pour compte propre poursuivant plusieurs objectifs :

- Alimenter le coussin d'Actifs Liquides de Haute Qualité (HQLA) pour répondre aux exigences des nouveaux ratios de liquidité (LCR, NSFR)
- Réduire l'exposition au risque de taux par la reconstitution du portefeuille de macro-couverture des comptes à vue
- Optimiser la liquidité disponible au regard du contexte de taux bas attendu comme durable et des rémunérations négatives des dépôts interbancaires au jour le jour et auprès de la Banque Centrale.

Au 31 Décembre 2016, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 82.938 K€.

Le montant net des décotes (-) /surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 2.213 K€.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie importante de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2016, les valeurs remises en garanties représentaient une valeur comptable de 25.638 K€. En contrepartie,

en incluant les créances privées TRICP la banque bénéficie d'une ligne de refinancement de 56.479 K€. Depuis fin 2010, hors TLTRO, aucune utilisation n'est à signaler.

#### **Note 7 – IMMOBILISATIONS :**

| (EUR.000)                            | 2015          | Augmentation  | Diminution | 2016          | Variation      |
|--------------------------------------|---------------|---------------|------------|---------------|----------------|
| Terrains et constructions            | 2 183         |               |            | 2 183         | 0,00%          |
| Immobilisations incorporelles        | 3 429         |               |            | 3 429         | 0,00%          |
| Matériel de transport                | 0             |               |            | 0             |                |
| Mob. et mat. de bureau et inf.       | 4 815         | 87            | 14         | 4 888         | 1,52%          |
| Agencements, installations           | 24 255        | 406           |            | 24 661        | 1,67%          |
| Œuvres d'Arts                        | 324           |               |            | 324           | 0,00%          |
| Immobilisations en cours             | 147           | 291           | 147        | 291           | 98,26%         |
| Logiciels                            | 12 841        | 453           |            | 13 294        | 3,53%          |
| <b>Valeur brute</b>                  | <b>47 993</b> | <b>1 237</b>  | <b>161</b> | <b>49 069</b> | <b>2,24%</b>   |
| Amortissements cumulés               | -25 314       | -3 120        | -14        | -28 420       | 12,27%         |
| Dépréciations / immob. Incorporelles | 0             | -677          |            | -677          | n.s.           |
| <b>Valeur nette</b>                  | <b>22 680</b> | <b>-2 560</b> | <b>147</b> | <b>19 973</b> | <b>-11,94%</b> |

Compte tenu des valeurs locatives de marché et des loyers actuels il a été décidé de revoir les valorisations des droits au bail présents dans les immobilisations pour un montant brut de 3.265 K€ et procéder à une provision pour dépréciation de 631K€.

#### **Note 8 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :**

| AUTRES ACTIFS (EUR. 000)           | 2016         | 2015          | Variation      |
|------------------------------------|--------------|---------------|----------------|
| Dépôts de garantie versés          | 1 720        | 2 166         | -20,60%        |
| T.V.A.                             | 171          | 59            | 187,83%        |
| Créances d'impôt exigible          | 1 365        | 7 802         | -82,50%        |
| Stocks d'immeubles                 | 4 686        | -             | n.s.           |
| - Provision sur stocks d'immeubles | (1 600)      | -             | n.s.           |
| Divers                             | 472          | 555           | -14,95%        |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>6 814</b> | <b>10 583</b> | <b>-35,61%</b> |
| AUTRES PASSIFS (EUR. 000)          | 2016         | 2015          | Variation      |
| Primes sur instruments financiers  | -            | -             | -              |
| Prélèvements et autres impôts      | 87           | 63            | 38,62%         |
| T.V.A.                             | 104          | 154           | -32,53%        |
| Personnel et organismes sociaux    | 1 699        | 1 487         | 14,22%         |
| Comptes passage assurances         | 3            | 35            | -91,16%        |
| Dettes sur l'Etat                  |              |               | -              |
| Divers                             | 879          | 908           | -3,13%         |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>2 772</b> | <b>2 647</b>  | <b>4,73%</b>   |

Dans le cadre de la résolution d'un dossier contentieux, MONTE PASCHI BANQUE est devenu propriétaire d'un immeuble à usage d'habitation à Menton (06) pour une valeur de 4.686 K€. Cet immeuble a pour vocation à être revendu dans les délais les meilleurs et figure à ce titre en Stocks.

Cependant compte tenu de problèmes de commercialisation du bien, la Banque a constitué de manière prudente une provision pour dépréciation de 1.600 K€.

Sous la rubrique « Créances d'impôts exigibles » apparaissent principalement les crédits d'impôts relatifs au CICE constituées depuis 2013 pour un montant de 1.315 K€. La créance de carry-back de 6.780 K€ constituée lors de l'exercice 2010, et qui apparaissait au bilan 2015 a fait l'objet d'un remboursement intégral de l'Administration fiscale durant l'exercice.

#### **Note 9 - COMPTES DE REGULARISATION :**

| (EUR. 000)                                | 2016          | 2015          | Variation     |
|---|---------------|---------------|---------------|
| <b>ACTIF</b>                              |               |               |               |
| Produits à recevoir                       | 2 014         | 2 160         | -6,79%        |
| Charges payées ou comptabilisées d'avance | 1 136         | 685           | 65,81%        |
| Comptes de recouvrement                   | -             | 10            | -100,00%      |
| Autres comptes débiteurs                  | 24 528        | 23 360        | 5,00%         |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>27 677</b> | <b>26 215</b> | <b>5,58%</b>  |
| <b>PASSIF</b>                             |               |               |               |
| Charges à payer                           | 2 639         | 3 207         | -17,71%       |
| Produits perçus ou comptabilisés d'avance | 2 964         | 2 496         | 18,74%        |
| Comptes de recouvrement                   | 1 994         | 4 150         | -51,96%       |
| Autres comptes créditeurs                 | 22 275        | 22 820        | -2,39%        |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>29 872</b> | <b>32 674</b> | <b>-8,58%</b> |

#### **Note 10 – PROVISIONS**

| (EUR.000)  | 2015         | dotations    | reprises   | utilisations | 2016         |
|--|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|
| Provisions   | 1 716        | 726          | 100        | 762          | 1 580        |
| Provisions risques opérationnels                               | 56           | 178          |            | 20           | 214          |
| Provisions pour dépréciations de passif                        | 0            | 4 650        |            |              | 4 650        |
| Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail | 3 476        |              | 313        |              | 3 163        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>5 248</b> | <b>5 554</b> | <b>413</b> | <b>781</b>   | <b>9 608</b> |

Une provision globale d'environ 4,7 M€ a été constituée sur la valeur de la participation de la filiale MONTE PASCHI CONSEIL qui subit d'une part des charges de fonctionnement importantes liées à la gestion et à la commercialisation des biens immobiliers de Beaulieu/Beausoleil, et d'autre part a procédé en 2016 à une dépréciation de ces biens pour un montant de 3,3 M€.

En référence à la politique du groupe MPS, visant à pratiquer des provisions sur les créances restructurées, il a été décidé de doter une provision pour risques affectés de 520 K€ pour 3 dossiers en 2016.

Sur les 850K€ constitués en 2015 à ce titre, 360K€ ont fait l'objet de reprises, dont 260K€ pour être reconstitués en provisions pour risques de crédit.

**Note 11 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :**

| (EUR. 000)                    | 2015          | Variations    | Affectation<br>du résultat | Résultat de<br>l'exercice | 2016          | Variations     |
|-------------------------------|---------------|---------------|----------------------------|---------------------------|---------------|----------------|
| Capital social                | 69 632        | 15 000        |                            |                           | 84 632        | 21,54%         |
| Prime d'émission              | 22 350        |               |                            |                           | 22 350        | 0,00%          |
| Réserve légale                | 5 259         |               |                            |                           | 5 259         | 0,00%          |
| Réserve spéciale indisponible | 183           |               | 42                         |                           | 225           | 23,01%         |
| Réserve facultative           | 43 000        |               |                            |                           | 43 000        | 0,00%          |
| Report à nouveau              | -49 443       |               | -11 833                    |                           | -61 276       | 23,93%         |
| Dividendes                    | 0             |               |                            |                           | 0             | ns             |
| Résultat de l'exercice        | -11 791       |               | 11 791                     | -28 898                   | -28 898       | 145,08%        |
|                               | <b>79 189</b> | <b>15 000</b> | <b>0</b>                   | <b>-28 898</b>            | <b>65 291</b> | <b>-17,55%</b> |

Suite à l'augmentation de capital de 15M€ réalisée en 2016 le capital social est désormais composé de 5.553.299 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

Une augmentation de capital de 40M€ est prévue pour 2017.

**RESERVE LEGALE**

La réserve légale est constituée par un prélèvement obligatoire de 5% du bénéfice net jusqu'à ce qu'elle atteigne 10% du capital social. Cette réserve n'est pas distribuable.

**RESERVE FACULTATIVE**

La réserve facultative est constituée par l'affectation d'une partie du résultat, décidée en Assemblée Générale.

**FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

## **Note 12 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES**

| (EUR.000)  | Produits      |               | Charges      |              | Marge nette   |               | Variations    |
|--|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
|  | 2016          | 2015          | 2016         | 2015         | 2016          | 2015          |               |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 1 299         | 1 932         | 1 907        | 3 001        | -608          | -1 068        | -43,11%       |
| Sur opérations avec la clientèle                 | 29 470        | 32 341        | 3 454        | 4 434        | 26 016        | 27 907        | -6,78%        |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe   | 3 084         | 2 016         | 1 425        | 988          | 1 659         | 1 028         | 61,35%        |
| Autres intérêts et produits assimilés            | 0             | 0             | 0            | 0            | 0             | 0             | ns            |
| <b>Total</b>                                     | <b>33 854</b> | <b>36 290</b> | <b>6 787</b> | <b>8 423</b> | <b>27 067</b> | <b>27 867</b> | <b>-2,87%</b> |

## **Note 13 – COMMISSIONS**

| COMMISSIONS PERCUES (EUR.000) | 2016          | 2015          | variation      |
|-------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Clientèle                     | 8 657         | 8 143         | 6,31%          |
| Opérations sur titres         | 1 041         | 1 326         | -21,49%        |
| Opérations de hors-bilan      | 1 431         | 1 523         | -6,02%         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>11 129</b> | <b>10 992</b> | <b>1,25%</b>   |
| COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)  | 2016          | 2015          | variation      |
| Etablissements de crédit      | 86            | 68            | 26,91%         |
| Clientèle                     | 712           | 928           | -23,25%        |
| Opérations sur titres         | 53            | 62            | -13,99%        |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>852</b>    | <b>1 058</b>  | <b>-19,48%</b> |
| <b>COMMISSIONS NETTES</b>     | <b>10 277</b> | <b>9 934</b>  | <b>3,46%</b>   |

En application du règlement 2014-07 du 26 novembre 2014, la Banque procède désormais à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versées aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentés en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 1.098 K€ (contre 910 K€ en 2015).

## **Note 14 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

| (EUR. 000)                       | 2016         | 2015         |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Représentation fiscale           | 488          | 691          |
| Gestion Comptes / Autorisations  | 1 408        | 1 385        |
| Assurances                       | 1 312        | 1 424        |
| Banque à distance                | 501          | 473          |
| Moyens Paiement                  | 843          | 741          |
| Autres Commissions diverses      | 372          | 456          |
| Autres frais/dépenses refacturés | 40           | 40           |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>4 964</b> | <b>5 210</b> |

**Note 15 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :**

| (EUR. 000)   | 2016          | 2015          |
|--|---------------|---------------|
| Salaires   | 13 462        | 13 918        |
| Charges sociales                                   | 5 447         | 5 586         |
| Dotations nettes risques personnel                 | (117)         | (283)         |
| IDR et médailles du travail                        | (312)         | 199           |
| Impôts sur rémunérations                           | 1 895         | 1 801         |
| Impôts et taxes                                    | 720           | 678           |
| Services extérieurs et autres frais administratifs | 17 012        | 17 609        |
| <b>TOTAL*</b>                                      | <b>38 106</b> | <b>39 508</b> |

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est imputé en déduction des charges de personnel. Il s'élève à 338 K€ contre 378 K€ en 2015.

**Note 16 – COUT DU RISQUE :**

|  | 2016           | 2015           |
|--|----------------|----------------|
| Dotations aux dépréciations  | -24 381        | -12 983        |
| Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps                      | -968           | -496           |
| Dotations aux dépréciations liées à la décote                          | 0              | 0              |
| Dotations aux provisions dépréciations passifs                         | -4 650         | 0              |
| Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles                | -1 600         | 0              |
| Reprises de dépréciations  | 4 179          | 4 774          |
| Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations     | -482           | -3 318         |
| Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations | -253           | -85            |
| Récupérations sur créances amorties                                    | 161            | 11             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>-27 994</b> | <b>-12 097</b> |

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 734 K€ pour 2016 et 477 K€ pour 2015 en application du règlement 2014-07.

**Note 17 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :**

| (EUR. 000)                             | 2016         | 2015       |
|--|--------------|------------|
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>         |              |            |
| Charges exceptionnelles d'exploitation | 443          | 117        |
| Charges exceptionnelles                | 897          | 28         |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>1 340</b> | <b>144</b> |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>          |              |            |
| Produits exceptionnels d'exploitation  | 205          | -          |
| Produits exceptionnels                 | 561          | 427        |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>766</b>   | <b>427</b> |
| <b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>           | <b>(574)</b> | <b>283</b> |

En charges figurent notamment les coûts salariaux complémentaires et présentant un caractère exceptionnel liés à la résolution de litiges salariaux (816 K€), et en produits, nous retrouvons un remboursement de 400 K€ de cotisations au F.G.D.R. (Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution) suite à l'application d'une nouvelle méthode de calcul par stocks de contribution arrêtée par l'ACPR.

#### **Note 18 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :**

Au titre de l'exercice 2016, aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est constatée.

La Banque a bénéficié en 2016 du remboursement intégral de la créance qu'elle disposait sur le Trésor Public (carry-back) pour un montant de 6.780 K€.

#### **Note 19 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVICES :**

| (EUR.000)   | 2016          | 2015          |
|---|---------------|---------------|
| <b>Euro à recevoir contre devises à livrer</b>        | <b>13 795</b> | <b>12 724</b> |
| Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie | 10 275        | 0             |
| Opérations d'échanges financiers                      | 3 521         | 12 724        |
| <b>Devises à recevoir contre euro à livrer</b>        | <b>3 556</b>  | <b>4 786</b>  |
| Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie | 3 551         | 3 359         |
| Opérations d'échanges financiers                      | 6             | 1 427         |
| <b>Devises à recevoir contre devises à livrer</b>     | <b>0</b>      | <b>0</b>      |
| Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie | 0             | 0             |
| Opérations d'échanges financiers                      | 0             | 0             |
| <b>Devises à livrer contre devises à recevoir</b>     | <b>0</b>      | <b>0</b>      |
| Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie | 0             | 0             |
| Opérations d'échanges financiers                      | 0             | 0             |

#### **Note 20 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :**

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2016 comme suit :

| POSITIONS                |            |                 |               |               | Total<br>2016 | Total<br>2015 | Jsute valeur<br>2016 |               |
|--------------------------|------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------------|---------------|
|                          | (EUR. 000) | moins de 3 mois | 3 mois à 1 an | 1 an à 5 ans  |               |               |                      | >5 ans        |
| <b>SWAPS DE TAUX</b>     |            |                 |               |               |               |               |                      |               |
| Emprunteur taux fixe     |            | 94              | 1 500         | 14 469        | 16 063        | 18 485        | -2 579               |               |
| Emprunteur taux variable |            |                 | 8 723         | 960           | 9 683         | 23 555        | -624                 |               |
| Prêteur taux fixe        | 0          | 0               | 0             | 0             | 0             | 0             | 0                    |               |
| <b>TOTAUX</b>            |            | <b>0</b>        | <b>94</b>     | <b>10 223</b> | <b>15 429</b> | <b>25 746</b> | <b>42 040</b>        | <b>-3 202</b> |

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement 2014-07 de l'ANC.

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

#### **Note 21 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :**

La banque détient également des participations dans des sociétés civiles immobilières, dans le cadre de distribution de crédits, dont la valeur brute des titres n'excède pas 1% du capital de la banque.

#### **Note 22 – ENTITE CONSOLIDANTE :**

| Filiales   | Nationalité | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode d'intégration |
|--|-------------|---------------|-------------|-----------------------|
| <b>Monte Paschi Conseil (France) SAS</b><br>11 Boulevard de la Madeleine<br>75001 PARIS<br>siren 305896201 | F           | 100,00%       | 100,00%     | IG                    |
| <b>SCI Immobilière Victor Hugo</b><br>11 Boulevard de la Madeleine<br>75001 PARIS<br>siren 333857753       | F           | 100,00%       | 99,00%      | IG                    |

IG Intégration globale

Les comptes de la banque sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère à hauteur de 350 Millions de dollars américains pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie de 300 Millions d'Euros.

### **Note 23 – EFFECTIF :**

La moyenne de notre effectif au 31/12/2016 se ventile de la façon suivante :

|                    |            |
|--------------------|------------|
| Cadres hors classe | <b>2</b>   |
| Cadres             | <b>165</b> |
| Employés           | <b>126</b> |

### **Note 24 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :**

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 17 Avril 2014 a fixé à 132.000 euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le conseil du 4 juin 2014 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 € pour le Président, à 26.000,00 € pour le Vice-Président et à 16.000,00 € pour chacun des administrateurs.

### **Note 25 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES**

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2016.

# RESULTATS FINANCIERS DE MONTE PASCHI BANQUE SA

| (en Euros)  | 2012        | 2013       | 2014       | 2015        | 2016        |
|---|-------------|------------|------------|-------------|-------------|
| <b>SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE</b>                            |             |            |            |             |             |
| a) Capital social   | 69 632 276  | 69 632 276 | 69 632 276 | 69 632 276  | 84 632 277  |
| b) Réserves (primes d'émission incluses)                              | 70 418 565  | 70 709 737 | 70 751 240 | 70 792 744  | 70 834 248  |
| c) Nombre d'actions   | 4 569 047   | 4 569 047  | 4 569 047  | 4 569 047   | 5 553 299   |
| d) Nombre d'obligations convertibles en actions                       | 0           | 0          | 0          | 0           | 0           |
| <b>RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>                      |             |            |            |             |             |
| a) Chiffre d'affaires   | 62 912 664  | 55 747 001 | 53 393 733 | 51 071 666  | 48 756 422  |
| b) Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions | -24 827 250 | 3 341 709  | -4 051 794 | -648 577    | 240 447     |
| c) Impôt sur les sociétés   | -17 004     | -5 649     | 0          | 0           | 0           |
| d) Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions | -3 824 807  | 244 823    | -5 640 043 | -11 791 152 | -28 898 018 |
| e) Bénéfices distribués   | 0           | 0          | 0          | 0           | 0           |
| <b>RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b>              |             |            |            |             |             |
| a) Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions | -5,43       | 0,73       | -0,89      | -0,89       | -0,89       |
| b) Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions | -0,84       | 0,05       | -1,23      | -1,23       | -1,23       |
| c) Dividende versé par action   | 0,00        | 0,00       | 0,00       | 0,00        | 0,00        |
| <b>PERSONNEL</b>  |             |            |            |             |             |
| a) Nombre de salariés   | 301         | 302        | 304        | 304         | 278         |
| b) Montant de la masse salariale                                      | 14 509 489  | 14 603 816 | 14 612 648 | 13 917 864  | 13 461 653  |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux          | 4 767 402   | 4 723 221  | 4 623 029  | 4 552 672   | 4 417 285   |



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

---

MBV ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

**MONTE PASCHI BANQUE S.A.**  
Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels

MBV & Associés  
26, rue Cambacérés  
75008 Paris

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
1-2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

**MONTE PASCHI BANQUE S.A.**  
Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monte Paschi Banque S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.8, 1.9, 4 et 16 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur une base individuelle.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et les paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 1.12 a), 1.12 b) et 10 de l'annexe.
- Votre société a procédé à des tests de dépréciation, portant notamment sur la valorisation des immobilisations, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1, 7 et 8 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris et Paris-La Défense, le 4 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

MBV ET ASSOCIES



Martine Leconte

ERNST & YOUNG et Autres



Olivier Durand



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

---

MBV ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

**MONTE PASCHI BANQUE S.A.**

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions  
réglementées

(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

MBV & Associés  
26, rue Cambacérés  
75008 Paris

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
1-2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

## **MONTE PASCHI BANQUE S.A.**

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Monte Paschi Banque S.A.  
Exercice clos le 31 décembre 2016

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 4 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

MBV ET ASSOCIES



Martine Leconte  
Associée

ERNST & YOUNG et Autres



Olivier Durand  
Associé



# ASSEMBLEE GENERALE DU 11 AVRIL 2017

---

## ORDRE DU JOUR

- I. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que sur les comptes de cet exercice ; rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission ; approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2016 ; quitus au Président et aux Administrateurs
- II. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approbation de ce rapport
- III. Affectation du résultat de l'exercice
- IV. Nomination de membres du Conseil d'Administration et fixation du montant global des jetons de présence alloués au conseil d'administration
- V. Pouvoirs pour formalités

## PROJET DE RESOLUTIONS

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes sociaux et consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président et aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2016.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, donne acte au Conseil et aux Commissaires aux Comptes, qu'il lui a été rendu compte, conformément à la Loi, et approuve ledit rapport.

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que :

. le report à nouveau antérieur s'élève à la somme de € -61 275 928,17

. le résultat de l'exercice écoulé s'élève à la somme de € -28 898 017,87

---

. il en découle un résultat de € -90 173 946,04

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide la répartition suivante :

- Report à nouveau € -90 173 946,04

---

TOTAL € -90 173 946,04

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, ainsi que les crédits d'impôts correspondants sont rappelés ci-dessous :

| EXERCICE | DIVIDENDE PAR ACTION | AVOIR FISCAL |
|----------|----------------------|--------------|
| 2015     | EUR 0                | 0,00         |
| 2014     | EUR 0                | 0,00         |
| 2013     | EUR 0                | 0,00         |

L'Assemblée prend acte que cette année il n'y aura pas de distribution de dividendes.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Angelo BARBARULO pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2020 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2019.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Marc LEGARDEUR pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2020 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2019.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Emmanuel RAME pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2020 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2019.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Fabrizio Angelo SCHINTU pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2020 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2019.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale fixe à 132.000 (CENT TRENTE DEUX MILLE) Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Secrétaire Général, Mme Raffaella FERRARO et/ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente délibération, pour effectuer toutes formalités ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

**FIN DE DOCUMENT**

